

Compte-rendu intégral**Réunion publique****Vendredi 29 novembre 2019 à Fécamp****Quelles connaissances des milieux marins en Manche : écosystèmes et biodiversité, patrimoines naturels et côtiers, partage des usages ?**

SALLE/ADRESSE :	Cinéma Grand Large, Place Adolphe Bellet, 76400 Fécamp
PARTICIPANTS :	110 personnes
DÉBUT > FIN :	17 h 09 à 19 h 45 (durée du REC : 2 h 38)
QUESTIONS-RÉPONSES :	13 questions

CPDP

M.	Jean-Pierre	TIFFON	Président de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Martine	BARTOLOMEI	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Francis	BEAUCIRE	Membre de la Commission particulière du débat public

Maîtrise d'ouvrage

M.	Louis	DU PASQUIER	Direction générale de l'Énergie et du Climat
M.	Jacques	FRÉMAUX	RTE

Intervenants :

M.	Pierre	AUBRY	Mairie de Fécamp
M.	Thierry	CAVALIER	Pêcheur
M.	Jérôme	LAVENU	Pêcheur
M.	Ludovic	THIEULENT	Pêcheur
M.	Olivier	BECQUET	Comité régional des pêches de Normandie
M.	Jean-Claude	DAUVIN	Université de Caen
M.	Nicolas	MOORE	Université de Bordeaux
M.	Alexis	MAHEUT	Comité régional des pêches de Haute-Normandie
M.	Bernard	TRIPONEL	Protection des sites de petites dalles
M.	Jean-Louis	PANEL	Mairie d'Ancretteville-sur-Mer
M.	Bruno	DESSART	APADE
M.	Michel	HORN	Le Grape
M.	Christophe	PICARD	Lycée Descartes - Maupassant
M.	Christophe	MOLIN	Lycée maritime Anita Conti
M^{me}	Catherine	BOUTIN	Collectif Pulse



M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à toutes et tous. Je suis Jean-Pierre TIFFON, je préside la Commission qui organise ce débat public. Dans quelques instants, je vous dirai l'objet de ce débat public et son déroulement. Mais, je vous propose de donner la parole tout de suite au représentant de votre maire pour nous dire quelques mots. Merci beaucoup de nous accueillir dans votre ville pour cette deuxième réunion. On était à Cherbourg-en-Cotentin il y a 15 jours.

M. Pierre AUBRY, 1^{er} adjoint au maire de la ville de Fécamp

Merci. Mesdames, messieurs, bonjour. Je vous prie d'excuser l'absence de Madame le Maire qui est retenue sur un autre événement. Je suis malgré tout très heureux de vous accueillir, content de voir que nous sommes très nombreux pour ce débat public, et vous expliquer que ça ne remet pas en cause le champ éolien qui d'ores et déjà est acté sur Fécamp. L'État envisage de créer en Normandie, d'ici les années – je parle sous votre contrôle – 2020/2029 un nouveau parc éolien sur les côtes normandes. L'intérêt de ces débats publics est de croiser avec les habitants, avec les professionnels de la pêche, avec tout le monde pour voir s'il est opportun de le mettre là, s'il est opportun de le mettre plus loin, voire beaucoup plus loin au large. Je suis très heureux de voir qu'il y a beaucoup de monde, Monsieur TIFFON, et puis je ne suis pas venu pour parler, donc je vais vous laisser de nouveau la parole, mais très heureux de vous accueillir avec un public aussi nombreux.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Merci de nous accueillir dans votre ville. Je voulais remercier Francis BEAUCIRE et Martine BARTOLOMEI qui sont les deux membres de la Commission qui ont œuvré pour préparer cette réunion. Ce débat, comme monsieur le représentant de votre maire l'expliquait, ne porte pas sur les parcs qui ont déjà été décidés et actés. Deux sont en phase d'avancement : Courseulles-sur-Mer et Fécamp. L'un est toujours en phase de procédure juridique qui est le parc de Dieppe-Le-Tréport. L'objet de notre débat public, la Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante et a été saisie par le ministère sur le projet de création d'un nouveau parc d'un gigawatt au large de la Normandie, dans une zone qui va de Cherbourg-en-Cotentin jusqu'au Tréport.

Intervenant dans la salle

Un gigawatt, ça représente quoi par rapport à celui qui est déjà prévu ?

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

C'est deux fois la puissance, mais peut-être que le représentant du Ministère dira un mot. C'est deux fois la puissance, en tout cas, des parcs qui ont déjà été décidés. Ils vont vous expliquer. Notre débat est différent des débats que vous avez pu connaître dans le passé, puisqu'il intervient avant la décision du Ministère, c'est-à-dire que nous avons un débat public qui est en amont de cette décision. On a quelques mois, je vais vous expliquer comment, pour discuter avec la population, discuter avec les professionnels, discuter avec les associations pour, à l'issue de ces six mois de débat, que l'on puisse remettre un compte-rendu qui sera ensuite envoyé et présenté publiquement avant d'être remis au Ministère. Ensuite, le Ministère décidera ou non de lancer cet appel d'offres, de le faire vite ou moins vite, de le faire pour un parc d'un gigawatt, un peu moins, un peu plus, d'avoir des critères pour choisir les opérateurs peut-être un peu différents ou pas des précédents appels d'offres. On a la chance d'avoir un débat qui est en amont des choses. Il n'empêche pas que certains d'entre vous doutent parfois



de l'utilité de ce débat, en se disant que tout est décidé quand même. Notre mission, à la Commission nationale, est de faire en sorte que toutes les discussions puissent avoir lieu avant la décision.

Intervenant dans la salle

Est-ce que tous ces gens-là sont conscients qu'il y a des gens qui vivent de la mer ?

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Je sais, Monsieur. Et je pense que l'on va vous donner l'opportunité de prendre la parole. On a aussi monsieur Olivier BECQUET que l'on connaît, qui est présent, et qui pourra prendre la parole, comme vous tout à l'heure. Je vous explique juste comment va se dérouler le débat. On s'est dit qu'il y a beaucoup de connaissances qui existent sur le territoire, de la part des pêcheurs, de la part des associations, de la part des professionnels, de la part des services de l'État, et l'on veut se donner du temps, jusqu'à fin janvier, ce sont les deux premiers mois et demi en comptant la trêve de Noël, pour capter toutes ces connaissances. Je discutais avec quelqu'un d'entre vous qui me disait que cela fait 12 ans que vous réfléchissiez au sujet, donc vous avez des choses à dire. Cette première étape, c'est récupérer toutes les connaissances existantes, et nous, Commission, mettons sur le même plan le travail d'une association, le travail d'un individu, le travail d'un secteur professionnel, si vous avez des études, des éléments à nous fournir, on est preneurs.

M. Pierre AUBRY, 1^{er} adjoint au maire de la ville de Fécamp

C'est juste pour vous expliquer que ce que l'on a vécu il y a cinq, six, sept ans à Fécamp avec les débats publics, la donne a complètement changé. Il y a cinq, six, sept ans, la zone était définie imposée par l'État et l'attributaire, le commercial était déjà connu. Là, la donne est complètement différente. L'État nous propose de nous voir avant afin de définir la zone, et de faire un cahier des charges qui permettrait de choisir le bon industriel.

Intervenant dans la salle

La zone est déjà faite...

M. Pierre AUBRY, 1^{er} adjoint au maire de la ville de Fécamp

Non ! C'est fonction de ce qui va être capté aujourd'hui, à Cherbourg-en-Cotentin et partout ailleurs, que les gens vont commencer à tracer d'hypothétiques carrés, mais je pense que l'on reviendra nous voir après. Mais, c'est le grand changement par rapport à ce que l'on a connu avant. Là, rien n'est arrêté aujourd'hui et rien n'est gravé dans le marbre.

Intervenant dans la salle

Pourquoi est-ce que l'on revient chez nous alors qu'on en a déjà un ?

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Attendez ! Je vous donnerai la parole tout à l'heure, si vous pouvez juste... Je vous explique un peu comment l'on veut fonctionner. Ensuite, en février/mars, on va vous proposer de travailler sur l'appel d'offres, s'il faut en faire un ou pas, s'il faut lancer un nouveau parc ou pas, si oui, quand, maintenant ? On a déjà entendu des informations là-dessus. On a entendu des collègues de la pêche à Cherbourg-en-Cotentin qui ont déjà dit qu'ils ne voulaient pas d'appel d'offres du tout. Même à Cherbourg-en-Cotentin, alors qu'ils n'en ont pas, ils ont dit qu'ils ne voulaient pas. Je vous propose que l'on vous donne la parole tout à l'heure plus longuement pour que vous



puissiez expliquer la situation, et puis on a aussi monsieur BECQUET qui revient d'une réunion en Belgique, où il a rencontré des pêcheurs allemands, Belges, Hollandais et Français qui veulent peser sur ce type de sujets, et il nous expliquera comment il le fait. Après cette phase de février/mars, on va travailler sur l'appel d'offres et éventuellement certains d'entre vous voudront travailler sur des zones. On reviendra très largement auprès du public en avril jusqu'au 15 mai pour vous consulter, très officiellement, sur ce qui est sorti de la réflexion que l'on a menée pendant quatre mois et demi, cinq mois, et l'on viendra vous consulter. On remettra fin juin un compte-rendu, et nous avons décidé de ne pas remettre le compte-rendu à Paris dans un bureau, mais de venir présenter aux uns et aux autres, dans des réunions publiques, le compte-rendu du débat que nous organisons.

Ce soir, ce que nous souhaitons, c'est pouvoir profiter des connaissances des associations, des représentants, qui ont travaillé sur le travail ont à apporter. Ce sera ça l'objet de la discussion, c'est écouter les associations, des représentants de la pêche, des pêcheurs, d'autres intervenants qui viendront nous expliquer ce qu'ils ont gagné et ce qu'ils ont acquis comme connaissance pour ou contre, ou les points de vigilance qu'il faut avoir pour ce type de projets. Avant ça, je vous propose de donner la parole aux deux représentants, l'un du Ministère qui va venir ici, et puis peut-être un représentant de RTE qui viendra aussi. Ils ont une présentation pas trop longue m'ont-ils dit. Ça va vous faire peut-être réagir et bondir. Je vous propose de les écouter, puis je vous donnerai la parole.

M. Louis du PASQUIER, DGEC

Bonjour, Monsieur TIFFON, bonjour à tous. Je me présente, je m'appelle Louis du PASQUIER. Je travaille à la Direction générale de l'Énergie et du Climat au ministère de la Transition écologique et solidaire. Je vais vous faire une rapide présentation. Juste pour démarrer, simplement vous dire que c'est moi qui parle aujourd'hui, mais il y a beaucoup de personnes au sein de l'État qui réfléchissent à ces questions. Un certain nombre d'entre eux sont là également, y compris dans les services de l'État en région, mais il y a également l'Agence française pour la biodiversité qui travaille avec nous sur ces questions, et qui est également présente. On est un certain nombre à pouvoir répondre aux différentes questions que vous pourriez vous poser. On est surtout ici ce soir pour venir vous écouter. Effectivement, c'est une nouvelle forme de débat. C'est très différent des débats précédents, puisque ce n'est déjà pas un industriel que vous avez en face de vous, c'est l'État qui vient préalablement à cet appel d'offres, donc c'est effectivement une procédure qui est toute à fait différente. Aujourd'hui, on vient à la fois vous présenter, dans cette première phase du débat, le partage des connaissances. Finalement, l'État essaye de rassembler un grand nombre de connaissances qui sont disponibles aujourd'hui sur cette grande zone au large de la Normandie, mais l'on vient aussi pour prendre de la connaissance du terrain, d'une certaine façon, et des différents acteurs sur la façade. On est vraiment dans cette phase de partage de connaissances. Mais, pour démarrer très brièvement, je vais vous rappeler le contexte un tout petit peu plus général dans lequel on se situe.

L'enjeu aujourd'hui, on est dans le cadre du développement des énergies renouvelables. On a des objectifs européens et français qui prévoient d'avoir 40 % d'électricité renouvelable en 2030. On a la loi Énergie/Climat qui prévoit, parmi les différentes énergies renouvelables à développer, l'éolien terrestre, le photovoltaïque, l'hydroélectricité, mais aussi l'éolien en mer avec des objectifs assez ambitieux qui ont été fixés dans la loi Énergie/Climat d'atteindre progressivement un gigawatt par an d'éolien en mer attribué. Et, la programmation pluriannuelle de l'énergie est le document qui décline les différents objectifs, très larges, sur l'ensemble des sujets de l'énergie en France. Il y a en particulier le développement des énergies renouvelables, et cette PPE qui a fait l'objet d'un débat public en 2018 prévoit aujourd'hui un nouveau parc éolien en mer d'un gigawatt en Normandie. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Le ministre de l'Énergie, selon une nouvelle procédure, a saisi la CNDP pour organiser le débat public en amont du lancement de l'appel d'offres, donc en amont des principales décisions.



Je ne vais pas forcément tout vous présenter, parce que vous aurez de toute façon accès à ces éléments sur internet ensuite, mais simplement vous présenter les grands éléments de cette réforme. C'est une réforme qui a eu lieu en 2018, et qui finalement tire le retour d'expérience des premiers parcs et notamment des parcs en Normandie. Avant, c'est ce que vous avez connu, c'est-à-dire que le débat public était organisé après la désignation d'un lauréat sur une zone qui était fixée et sur un projet précis. Le porteur de projet, c'était un industriel. C'est ce que vous avez connu sur les trois parcs en Normandie. Une des caractéristiques de cette précédente procédure, c'est que le choix de la zone était fait. Pour des raisons d'appel d'offres, on ne pouvait pas modifier la zone puisqu'elle était le paramètre essentiel de l'appel d'offres. Aujourd'hui, on est dans l'après, dans la nouvelle procédure, ce n'est plus un industriel qui vient vous voir pour le débat public, c'est l'État pour deux raisons. Premièrement, l'appel d'offres n'a pas été lancé et l'entreprise n'a pas été choisie. La principale raison, c'est parce que le choix de la zone n'est pas fait. C'est vraiment une nouvelle procédure et une discussion beaucoup plus en amont avec les acteurs du territoire, c'est vraiment un retour d'expérience des premiers débats. C'était l'une des critiques qui avait pu être faite. Un autre élément qui est important, c'est que pour les parcs précédents, l'ensemble des études étaient réalisées par le lauréat, donc par un industriel, notamment les études environnementales, alors que dans la nouvelle procédure c'est l'État qui va lancer ces études en amont, une fois que la zone sera choisie. Ce sera l'État qui portera les différentes études. Il y a des études techniques, mais il y a aussi des études environnementales. Enfin, le dernier élément qui est important, sur les autorisations qui seront maintenant attribuées au projet, les autorisations des premiers parcs sont des autorisations selon des caractéristiques fixées, c'est-à-dire que l'on connaissait le nombre d'éoliennes, leur puissance et leur emplacement, ce qui ne permettait pas de faire évoluer ces parcs de façon importante. C'était très encadré. Et, la même réforme a créé des autorisations à caractéristiques variables. Très concrètement, ça veut dire que l'on pourra, dans le cadre de l'autorisation, avoir des fourchettes. J'installe entre 50 et 100 éoliennes en fonction de leur puissance. Par exemple, s'il y a des éoliennes plus puissantes, on pourra en installer un plus petit nombre. C'est l'un des intérêts de ces autorisations. Ça permet d'avoir un peu de flexibilité et de changer des choses au cours du développement du projet.

C'est peut-être quelque chose que certains d'entre vous connaissent. Il y a un document de planification qui s'appelle « Le document stratégique de façade » qui est en fait une obligation européenne. On doit faire une grande planification des espaces maritimes dans l'Union européenne. La France a réalisé des DSF, et donc sur la façade Manche est mer du Nord, c'est cette carte-là qui a été adoptée fin septembre dans le DSF. On a différentes zones qui ont des vocations multiples. Toutes ces vocations sont détaillées : la pêche ; le trafic maritime ; etc. Parmi ces zones, il y a certaines zones qui ont vocation à développer des énergies renouvelables en mer et de l'éolien en mer.

Pour vous illustrer le processus, comment on arrive aujourd'hui à la Normandie, il y a eu à la fois la PPE et le DSF dans lesquels l'État a retenu deux zones qui sont les zones 3 et 5, et qui aboutissent à cette zone sur laquelle le débat public est organisé aujourd'hui. C'est cette zone sur laquelle l'on discute. J'anticipe même un peu. Aujourd'hui, on n'est pas venus pour discuter de zonage. La CPDP, monsieur TIFFON l'a précisé, est là pour partager des connaissances. Je voulais simplement vous rappeler très brièvement un peu le contexte général, mais ce qui est peut-être plus important...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

La fameuse zone 3, si l'on peut juste revenir, c'est à l'intérieur des eaux territoriales françaises et, là où le parc de Fécamp est aujourd'hui positionné, c'est dans la fameuse zone 3, c'est ça ?

M. Louis du PASQUIER, DGEC

Ça, c'est le parc de Fécamp. Effectivement, et cette zone-là, c'est 12 000 nautiques.



Voilà pour cette introduction qui j'espère n'est pas trop ennuyeuse pour vous. Je voulais aussi vous présenter les informations que l'État met à disposition du public. Il faut être conscient que ce sont peut-être des informations d'une nature assez différente de celles qui ont pu être fournies pour les débats précédents. Pour les débats précédents, on avait de petites zones projet sur lesquelles des études étaient déjà engagées et à l'échelle d'un projet. Aujourd'hui, l'État a fait un travail de recensement de toutes les données au niveau de cette grande zone que vous avez vue sur la slide précédente, et qui est à peu près 100 fois plus grande que la zone d'un projet. Ce sont des informations plus générales qui sont disponibles, mais il y aura des études plus précises qui seront faites par la suite par l'État sur la zone plus précisément. On a aussi fait une étude bibliographique qui est disponible sur internet, qui a été faite par deux bureaux d'études qui ont été mandatés par RTE et par l'État, et cette étude bibliographique a également été faite avec l'Agence française pour la biodiversité et avec l'IFREMER. Au moment où l'on a construit cette étude, il y a eu des présentations des méthodes et des principales informations au Conseil maritime de façade qui regroupe un certain nombre d'acteurs qui représentent les acteurs de la façade. L'État a essayé de partager, en amont du débat public, les informations. Voilà, l'ensemble des services de l'État a été mobilisé pour avoir des données sur la pêche, sur le trafic maritime, sur le paysage. L'ensemble des services a essayé de recenser ces informations.

Ça s'inscrit vraiment dans la démarche « Éviter, réduire, compenser ». C'est le principe du Code de l'environnement, et le choix de la localisation qui va être fait collectivement, c'est une première mesure d'évitement. On essaye naturellement d'éviter les zones qui pourraient être les plus impactantes. Il y a également sur internet un outil cartographique qui est disponible publiquement. Il a été fait par le CEREMA, et qui permet sur cette zone d'afficher les différentes couches de données qui existent : des données sur la pêche ; sur l'environnement ; sur le trafic maritime ; sur les servitudes de défense ; etc. C'est vraiment pour permettre aux acteurs de contribuer et de regarder eux-mêmes les données, et s'ils le souhaitent d'ajouter leurs propres données, s'il y a des données additionnelles que les participants souhaitent fournir.

Excusez-moi, je vais peut-être laisser la parole à RTE pour finir cette présentation.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Bonjour, mesdames et messieurs. Jacques FRÉMAUX, RTE. Réseau de transport de l'électricité. Pour ceux qui ne savent pas, les missions de RTE sont d'acheminer l'électricité 24h/24, 7 j/7 sur l'ensemble du pays. Dans notre mission, nous avons également la mission de raccordement des unités de production, des futurs outils de production en mer. Vous avez ce futur parc qui n'est pas effectivement positionné. On sait qu'il est au large de la Normandie. On ne sait pas où. Notre mission, c'est de raccorder ce parc. On parle d'un gigawatt. Un gigawatt, ça peut alimenter à peu près deux départements.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Un million d'habitants, parce qu'on m'a déjà fait la remarque. C'est une information qui a été donnée. C'est un million d'habitants, mais comme ça ne fonctionne pas 100 % du temps. Que l'on soit précis, c'est un million d'habitants, si ça tournait à 100 % du temps.

M. Louis du PASQUIER, DGEC

Non, c'est un million d'habitants, en sachant que les éoliennes tournent 90 % du temps et 40 % en équivalent à pleine puissance.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public



D'accord.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

La mission de RTE est donc bien de raccorder ce futur parc éolien. Le réseau électrique de Normandie, vous le voyez ici sur la carte, en haute tension est un réseau maillé sur toute la Normandie. On a le réseau 400 000 volts en rouge. En vert, c'est du 220 000 volts. C'est sur ce réseau qu'il va donc falloir raccorder ce futur parc.

Trois zones de raccordements ont été identifiées :

1. Au niveau de Cherbourg-en-Cotentin sur le poste de Manuel.
2. Au niveau du Havre, la zone centre. On pourrait raccorder ce parc sur la ligne rouge ou sur le réseau 225 000 volts de la zone du Havre.
3. Dans une zone autour du poste de Barnabos.

On a regardé la capacité de notre réseau à accueillir ce parc éolien. On a la capacité, si l'on modifiait ces ouvrages à accueillir ce parc éolien, quel que soit son emplacement.

Le raccordement d'un parc éolien en mer. Vous avez ici le schéma synthétique de ce raccordement. Vous avez la plateforme en mer qui est ici. C'est quelque chose d'assez nouveau pour nous. Pour les six premiers parcs, cette plateforme en mer n'était pas du ressort de RTE. Le septième parc sera à Dunkerque. La plateforme en mer fait partie du raccordement et c'est de la responsabilité de RTE dans le cadre de cet ouvrage. Vous avez la plateforme en mer au sein du parc éolien. De cette plateforme, vous allez avoir des liaisons souterraines, donc trois ou quatre liaisons 225 000 volts qui vont partir de cette plateforme, qui vont acheminer l'énergie produite par ces éoliennes, au niveau de la côte, avec ce que l'on appelle une jonction d'atterrissage. On va passer des câbles sous-marins, des câbles souterrains, et c'est au travers de cette jonction que l'on va raccorder ces câbles. On a, pour ce type de parcs, sans doute un poste intermédiaire, donc un poste de compensation, qui va être là pour redonner de la pression dans les câbles, puisqu'on va avoir des câbles d'assez grande longueur, et donc on a une nécessité d'avoir ce type de postes intermédiaires. Et des liaisons souterraines de 20 à 40 kilomètres, ça va dépendre de l'emplacement de ce parc, pour raccorder le poste de raccordement final que l'on a vu tout à l'heure.

Ce sont les différentes composantes du raccordement à la charge de RTE.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Juste une petite précision, parce que le 17 janvier, on aura une réunion à Rouen avec les chambres d'agriculture qui ont souhaité un travail plus précis sur les raccordements. Là, vous décrivez un système avec un raccordement en courant alternatif. Ce n'est pas tout à fait la même chose si c'était du courant continu, ce pour quoi plaide un certain nombre d'acteurs. Je ne sais pas s'ils seront entendus, mais ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Vous avez effectivement ici une représentation d'un raccordement en courant alternatif. Monsieur TIFFON évoque une possibilité de raccordement en courant continu. Ce sont des techniques qui existent également. Cette technologie est plutôt utilisée pour le raccordement de grande longueur, donc de 80 kilomètres et pour des puissances supérieures à un gigawatt. Si l'on concentre plusieurs parcs au même endroit, c'est...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public



J'ai entendu le directeur de la stratégie dans un podcast dire que si l'on regroupe plusieurs parcs, pourquoi pas en courant continu.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Exactement ! Tout à fait.

Je voulais aussi vous partager cette photographie d'une plateforme en mer. L'objet de cette plateforme est de raccorder et de collecter l'énergie produite par les éoliennes, de l'élever en tension et ensuite de cette plateforme reléguer les câbles vers la côte.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Merci, Messieurs. On va donner la parole à un certain nombre d'associations, mais comme vous avez pris la parole, je vous propose – j'ai capté aussi, mais il faut aussi penser à ce que l'on vit, par rapport à ce sujet – de vous donner la parole. Ensuite, je donnerai la parole à monsieur BECQUET qui a un certain nombre d'éléments d'information à vous partager et qu'il fera partager via la Commission. Est-ce que l'on peut donner un micro à un de ces messieurs, même si vous avez une voix qui porte ? Comme nos réunions enregistrées, mais il n'y a pas de drame, que l'on ait votre nom et votre qualité.

M. Thierry CAVALIER, patron-pêcheur

Thierry CAVALIER, patron-pêcheur à Fécamp. On n'en veut pas de votre parc ! C'est clair, net et précis ! On nous en a déjà mis un, on aura un manque à gagner énorme quand il sera installé. On n'en remettra pas d'autres, ce n'est pas possible...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Quel problème, j'entends bien, ça vous pose d'après vous ?

M. Thierry CAVALIER, patron-pêcheur

La part d'exploitation.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

C'est-à-dire ?

M. Thierry CAVALIER, pêcheur

C'est comme si je vous amputais la moitié de votre terrain. De chez vous, vous travaillez dans un endroit et l'on vous en enlève la moitié. Vous prenez un maraîcher, si demain on lui coupe la moitié de son champ, il aura la moitié de sa production en moins. Aujourd'hui, qu'est-ce que l'on aura comme compensation ? Rien du tout. On nous a imposé un parc que l'on ne voulait pas au départ, il ne faut pas nous voiler la face. Ça a été fait à l'avance, ça a été magouillé, mais nous, les pêcheurs, n'avons pas été concertés pour nous dire que nous aurions un parc. On nous l'a mis, on n'a pas le choix, mais aujourd'hui, tout le monde n'est pas là aujourd'hui, il y a certains virulents que l'on a préféré ne pas faire venir...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

C'est gentil...



M. Thierry CAVALIER, pêcheur

Non, mais je peux vous dire que s'ils venaient, parce que les collègues de Cherbourg-en-Cotentin, on en a entendu parler, comment ça s'est terminé la semaine dernière, vous y étiez certainement. Nous, on a mis des centrales nucléaires, maintenant on va nous mettre des parcs éoliens. La prochaine, ce sera quoi ? Il faut savoir que l'on a des engins traînants, eux ont des filets.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Vous êtes plutôt engins traînants, parce que pour ceux qui ne connaissent pas, je ne connaissais pas les différences entre traînant et dormant. Il y a des impacts différents si l'on est en dormant ou en traînant.

M. Thierry CAVALIER, pêcheur

Par exemple, je voyais tout de suite le raccordement à terre. J'ai déjà failli chavirer avec mon bateau, parce que j'ai pêché un câble sous-marin, un câble soi-disant enterré... Là, on nous dit que l'on va les enterrer aussi, mais pour tous ces endroits, on ne pourra pas passer au-dessus pendant combien de temps ? Il y a un pêcheur en Bretagne aujourd'hui, ça fait un mois qu'il ne peut pas aller en mer, parce qu'on fait des analyses pour lui imposer des éoliennes RTE. Aujourd'hui, quand on veut nous faire ça, on veut nous empêcher de travailler pendant un mois, deux mois, trois mois, mais qu'est-ce que l'on va faire pendant ce temps ?

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Peut-être que l'on peut donner la parole à votre collègue.

M. Jérôme LAVENU, patron pêcheur

Bonjour. Monsieur LAVENU, patron-pêcheur. Oui, vous nous enlevez du terrain. On a fait une concession, c'est OK. On a donné les points pour que ça ait moins d'impacts pour nous, mais là, si vous prenez de plus en plus de terrains, on va où, où va-t-on aller ?

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Vous vous dites que l'on a eu des discussions pour limiter les impacts, mais là, en gros...

M. Jérôme LAVENU, patron pêcheur

Ce n'est pas possible... Et, il ne faut pas rêver, ça a des conséquences. Ils peuvent dire ce qu'ils veulent. Les vibrations, tout ça, les poissons se barrent. Ils peuvent faire les études qu'ils veulent. En mer, on y est tous les jours. On sait comment ça se passe.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Les vibrations des travaux ou les vibrations quand ça fonctionne ?

M. Jérôme LAVENU, patron pêcheur

Non, non les vibrations. L'électricité, le poisson il la sent. Vous avez le champ magnétique. Il le sent. Parce que des moules, vous pouvez en faire pousser partout, c'est simple de mettre un pieu et de dire qu'il y a des moules dessus. Il y a de la vie... C'est des conneries...



M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

C'est-à-dire ? Expliquez.

M. Jérôme LAVENU, patron-pêcheur

Vous mettiez un pieu dans le bassin, au bout de six mois, vous avez des moules.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Ce que j'entends, quand on dit, l'argument c'est qu'autour des pieux il y a de la vie qui se reconstitue...

M. Jérôme LAVENU, patron pêcheur

Ouais, c'est des conneries. C'est des mensonges.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

OK. D'accord. Est-ce que votre collègue veut intervenir ? Allez-y, Monsieur.

M. Ludovic THIEULENT, patron pêcheur

Monsieur THIEULENT Ludovic, patron pêcheur aussi. Je suis du même avis qu'eux. Nous enlever une surface sur laquelle travailler encore, on ne peut pas. C'est impossible de survivre après ça.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Quelles sont les contraintes de la pêche aujourd'hui en dehors de l'implantation ?

M. Ludovic THIEULENT, patron pêcheur

Là, l'implantation que l'on a déjà devant Fécamp, c'est des mers où l'on travaillait déjà. On a déjà une perte d'exploitation avec ça. C'est une perte de 20 ou 30 % du chiffre d'affaires. Si vous remettez un autre parc devant chez nous, on va encore avoir une perte de 20 ou 30 %. On ne va plus pouvoir y arriver, voire plus. C'est un dépôt de bilan pour nous, assuré.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Pour que l'on soit précis, pour nous, Commission, avons besoin d'avoir des informations précises. Pour vous, est-ce que vous pêchez au-delà des 12 000 nautiques ?

M. Ludovic THIEULENT, patron pêcheur

Au-delà des 20 000, on n'a pas le droit. On n'a pas le droit de travailler au-delà des 20 000. Je vous explique aussi. On a aussi des contraintes aussi au niveau de la coquille-Saint-Jacques. Il y a des zones qui sont fermées à certaines époques. On ne peut pas y aller, ce qui fait que l'on a des zones où l'on ne peut pas travailler, et vous en ajoutez d'autres, en fait.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Je comprends. OK. Merci.



M. Ludovic THIEULENT, patron pêcheur

Il y a le Brexit qui va arriver.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Qu'est-ce que ça ajoute comme incertitude pour vous, comme contraintes ?

M. Ludovic THIEULENT, patron pêcheur

Des endroits de pêche en moins, vous savez très bien qu'ils vont couper la Manche en deux. Les mers, près des côtes anglaises, on n'aura plus le droit d'y aller. Chez nous, si vous mettez des parcs éoliens, c'est pareil, on ne pourra plus travailler, vu qu'il ne nous restera que les zones devant chez nous. Comme je vous ai expliqué, on fait la préservation de la ressource. On a des zones que l'on ferme pour préserver la ressource.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

À certains moments, vous ne pêchez pas pour que la source se redéveloppe.

M. Ludovic THIEULENT, patron pêcheur

Voilà. Et après, ces zones rouvrent pour que l'on puisse retravailler, mais si vous prenez ces zones-là, vous allez tuer notre ressource.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Je vous propose, on a entendu trois avis intéressants, parce que monsieur BECQUET que l'on a déjà rencontré et qui nous fait le plaisir d'être ici, on ira à Dieppe, peut-être après d'autres voyages au Tréport, on n'a pas encore défini de dates, mais Monsieur BECQUET, vous me disiez avant que l'on se rencontre à l'entrée que vous revenez hier d'une rencontre en Belgique, à Bruxelles. Si vous pouvez nous donner des éléments d'information, puis nous dire aussi les documents que vous pouvez mettre à disposition du public via la Commission sur des études existantes.

M. Olivier BECQUET, vice-président du Comité régional des pêches

Merci. Bonsoir à tous. Je me présente pour ceux qui ne me connaissent pas. Certains me connaissent bien entendu. Je m'appelle Olivier BECQUET, je suis gérant de la coopérative des pêcheurs du port du Tréport, un port qui est fréquenté par 75 navires de pêche. Je suis un ancien capitaine de pêche, mais j'ai commenté à la pêche côtière. Je suis vice-président du Comité régional des pêches de Normandie pour l'environnement. Juste pour vous dire que je vais vous parler un peu d'histoire, parce qu'on parle d'un nouveau projet en considérant que les projets définis, les six parcs autour de la France sont actés. Il n'y a plus rien à faire. Il faut considérer que l'on peut mettre une croix dessus, sur les zones, etc. Sachez que c'est un discours politique et associé aux discours des promoteurs, parce qu'au niveau du Parlement européen, on n'en est pas là. J'aurais tendance à vous rassurer pour le coup, parce qu'il y a quand même des recours, et ça veut dire qu'il y a une démarche qui s'oppose, qui est là pour s'opposer à la définition de ces emplacements, parce que ces emplacements ont été faits sans vraiment tenir compte d'une part des professionnels de la pêche, parce qu'il y a eu quelques représentants de la pêche, mais les représentants de la pêche, figurez-vous ne sont pas les pêcheurs. Les représentants de la pêche sont effectivement des élus, mais qui ont la charge de faire tourner des comités régionaux. Les comités régionaux sont le trait d'union entre les professionnels et les services de l'État pour que l'on fasse en sorte qu'il y ait des réglementations pour la production et pour organiser l'import du marché. Il ne faut pas que ça se fasse n'importe



comment, avec des outils, des engins de pêche adaptés aux espèces pour que ça soit pérenne. Sachez-le, malgré ce que l'on peut entendre sur les réseaux sociaux où l'on critique les pêcheurs, qu'ils se cassent la tête pour faire en sorte que l'on puisse manger du poisson de qualité, grâce à la chance que l'on a d'avoir cette Manche qui est une mer exceptionnelle, et c'est pour ça que l'on se bat. C'est une mer exceptionnelle parce qu'elle nous apporte vraiment des produits de qualité de toute sorte, ce que certaines mers n'ont pas, et l'on a de la chance parce qu'on a les crustacés, on a les coquillages, on a les poissons. On a des poissons de fond, les turbots, les saules, les carrelets, les limandes, etc. On a les poissons roux, les morues, les merlans, le hareng, le maquereau, etc. J'en passe et des meilleurs, la raie, le saint-pierre, les grondins, enfin pour ceux qui aiment le poisson évidemment, vous savez de quoi je parle. Rassurez-vous, on est très mobilisés dans la profession pour s'opposer et continuer à s'opposer aux parcs éoliens qui sont dessinés sur une carte, mais qui ne sont pas encore là.

Il y a des politiques, à l'époque du Gouvernement Sarkozy, avec Jean-Louis BORLOO, il y a monsieur Jean-Michel GERMA qui est allé voir le président et ils ont défini sur une carte un emplacement qui intéressait...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Qui est Jean-Michel GERMA ?

M. Olivier BECQUET, vice-président du Comité régional des pêches

Jean-Michel GERMA est le président de la Compagnie du vent qui a commencé à se rendre compte qu'il avait des difficultés à implanter ses éoliennes à terre. Donc, il a regardé les voisins germaniques, en gros, pour faire court, et il a compris que ce qu'il fallait faire, c'est aller en mer, parce qu'il y a a priori moins de réticence, puisqu'en mer a priori il n'y a personne. C'est ça l'histoire... Il a cru qu'il n'y avait personne en mer. Comme toute personne qui va au bout de la jetée, quand vous regardez l'horizon, parfois vous voyez un bateau entrer et sortir, mais quand vous regardez, vous ne voyez pas grand-chose en fin de compte. Vous avez l'impression qu'il n'y a pas de vie en mer. Sauf qu'il y a beaucoup de monde... Il y a beaucoup de monde en mer. Jean-Michel GERMA, comme il n'était pas sachant dans la technique, a regardé une carte. Il a regardé les fonds. Les fonds, ce sont les meilleurs fonds, parce qu'il y a moins de hauteur d'eau, donc il y a plus de lumière. La lumière passe mieux. Ce sont des fonds, ce sont des reliefs qui ont été façonnés par de milliers de marées montantes et descendantes et de courants de marées, parce que la Manche est un couloir, c'est la masse d'eau de l'Atlantique qui arrive dans tout cet espace-là et qui crée la vie par les turbulences des courants, qui met en suspension les éléments fins, qui crée la base de la nourriture de la chaîne alimentaire. Nous, on est derrière tout ça.

Jean-Michel GERMA a voulu cette zone-là. Il a dit que c'était ici qu'il fallait le faire. C'est aussi simple que ça. Donc, il était venu nous voir. C'était en avril 2005. Vous voyez, ça fait 15 ans. Au premier jour, on lui a dit de ne pas faire ça parce qu'il allait tout détruire. Effectivement, quand le pêcheur parle, je vous le dis franchement, parce que je l'ai sur le cœur, on nous croit peu sachant, parce que le pêcheur monte sur un bateau et ramène du poisson. Sauf, que le pêcheur est en mer tous les jours, et tous les fonds, on les connaît. On les connaît, et en fonction des secteurs on va utiliser des engins de pêche et pas d'autres. Voilà comment ça marche la pêche. On va chercher les espèces que vous préférez, consommateurs, tant qu'à faire. On ne va pas ramener du poisson pour le plaisir qu'il ne se vende pas. Donc, on doit réfléchir, on doit s'adapter et c'est une démarche perpétuelle, continue, et les gens de l'État le savent, puisqu'ils sont présents. Il y a de grosses discussions. On n'est pas toujours d'accord, mais on arrive à travailler ensemble. On n'a pas de souci avec les gens de l'État, parce que de toute façon on doit trouver le consensus qui va bien. Ce que l'on reproche, c'est le comportement du politique, parce que le politique – je ne parle pas de la politique de territoire de proximité, je parle du politique de la gouvernance – de gouvernance considère qu'ils sont maîtres des personnes et des terres, et vont décider, le petit jeu de Monopoly, européen maintenant, et pour faire plaisir à Angela, on va faire tourner les éoliennes. J'en ai plein dans les placards, ne t'inquiètes pas, on va te les mettre-là, sauf que l'on existe. S'il y a une gouvernance,



elle est élue, c'est par la population française. On a le droit de s'exprimer. On a le droit au respect. C'est un minimum.

Par rapport ça, puisque les pêcheurs ne sont pas forcément entendus, quand on parle de la biodiversité, on nous met en doute, eh bien je me suis permis de vous apporter des éléments qui sont très parlants, concernant le sujet traité par l'Union européenne. C'est une publication de MARVEN, *Environmental Impacts of Noise, Vibrations and Electromagnetic Emissions from Marine Renewable Energy Report*. C'est clair. C'est toutes les nuisances apportées par les éoliennes en mer.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Ce sont des études qui existent que vous allez nous transmettre que l'on pourra mettre aussi sur le site après.

M. Olivier BECQUET, vice-président du Comité régional des pêches

Ce sont des études qui existent, ouais. Quand vous entendez, parce qu'on l'entend, qu'il ne faut pas que les pêcheurs s'inquiètent. Les éoliennes feraient des récifs artificiels. Quand vous lisez ça, vous partez en courant.

Là, c'est la NASA qui alertait dès 1982, vous vous rendez compte ! Dès 1982, les gens se posaient des questions, parce qu'il y a plein de pays dans le monde où il y a eu des éoliennes mises en mer, et puis ça a créé un tas de problèmes.

Parlons de l'infrason éolien. L'association finlandaise pour la santé environnementale a entamé une série de mesures des infrasons éoliens, à sept endroits différents en Finlande. D'après les études de mai à juin 2019, les infrasons des éoliennes ont été détectés sur une distance de 40 à 60 kilomètres des éoliennes. Bon, voilà... Le problème de vibrations des éoliennes, ce n'est pas local, sur la surface, parce que j'ai entendu de la part de promoteurs dire que c'est quelques m2. Non ! Ce n'est pas quelques m2. L'impact n'est pas sur la surface du pieu, ça n'a rien à voir. C'est la résonance faite dans la mer qui court parce que c'est une onde. On utilise des sonars. C'est une petite masse synthétique.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Il y a un de mes collègues qui doit prendre toutes les notes. Vous nous donnerez copie des études.

M. Olivier BECQUET, vice-président du Comité régional des pêches

Oui. J'ai transmis à notre énergéticien qui s'appelle Nicolas LEBLANC. Il peut vous les transmettre directement. Il n'y a pas de secret.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Comme on a d'autres intervenants, si vous pouvez nous dire ce qu'il s'est passé à Bruxelles, au-delà des études.

M. Olivier BECQUET, vice-président du Comité régional des pêches

Je termine juste sur ça. Là, ça vous parle des seiches, ça vous parle des coquillages, ça vous parle de tout ce qui vit dans la mer. Ce n'est pas seulement une étude sur la distance de propagation du son. Non, c'est ce que ça va vraiment générer, c'est la misère...



Ne laissez pas, s'il vous plaît, les promoteurs et messieurs et mesdames du même métier, croire à qui que ce soit que les éoliennes vont générer des récifs artificiels, parce que c'est un vrai mensonge. Maintenant, vous le savez.

Après, évidemment le Comité a été obligé de se manifester. Je vais faire plaisir à nos amis hollandais. Je vais mettre leur bonnet. EMK, ça veut dire quoi ? L'union fait la force. L'union fait la force parce que ce sont les marins-pêcheurs qui ne sont pas des Français, ce sont les Belges, les Allemands qui ont créé un collectif, EMK, parce que ces gens-là, il y en a plein la mer du Nord. Il y en a plein la mer du Nord, sur les meilleurs fonds, parce que ce sont les fonds, encore une fois. Ils ont commencé comme ça. Et puis, on a toujours pensé, de notre côté que s'ils ne réagissaient pas, c'est qu'en fin de compte ils étaient d'accord et que ça marchait bien, à tel point que les promoteurs avaient l'air de dire : « regardez, la mer du Nord, on a plein d'éoliennes et personne ne pleure ». C'est une présentation des choses. C'est une façon de raconter l'histoire à des enfants pour les endormir, sauf que l'on a monté un collectif aussi en France. C'est le collectif des artisans-pêcheurs. Ça réunit les pêcheurs de l'Atlantique, de la Manche et maintenant de la Méditerranée. On est plus de 300. Le collectif EMK, il a 137 navires et ce sont des navires de 25 mètres, vous voyez. Les Hollandais ont de beaux bateaux, on le sait... Ça marche bien... Ce sont aussi des professionnels. Hier j'étais à Bruxelles, et l'on a rencontré M. José Luis ZAPATERO et M. Kenneth PETERSON, qui a d'ailleurs de la famille à Fécamp. Ils nous ont écoutés. On leur a expliqué que la pêche est une grande famille au niveau mondial, parce que bien sûr on fait tous le même métier, on vit de la mer, de la qualité de la mer, ce que l'on peut y prendre. Mais bien entendu, comme dans toutes les familles, on n'est pas toujours d'accord sur tous les points de vue, il y a toujours un peu de tension, etc. En tout cas, ce qui est certain, c'est que les pêcheurs qui étaient avec moi, ce sont des pêcheurs, qui s'expriment, c'est-à-dire que c'est un héritage que l'on a de notre profession, parce qu'il y a une transmission du savoir. Il y a une transmission du savoir, de ses filiales et puis il y a une certaine fierté à faire ce métier. Il y a une certaine fierté à le faire, parce qu'on a encore le sentiment de liberté.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Je savais qu'en vous donnant le micro vous alliez l'utiliser... La question, c'est qu'il y a d'autres personnes qui vont vouloir parler. Résumez en un mot et l'on dira ce que l'on fait des études.

M. Olivier BECQUET, vice-président du Comité régional des pêches

Je résume en disant que les collectifs EMK ne veulent plus d'éoliennes en mer du Nord. Sachez que si l'on a beaucoup de Hollandais en Manche aujourd'hui, c'est parce qu'ils ne peuvent plus pêcher en mer du Nord. Sachez-le ! Tout ça fait des reports d'activité. Quand on nous laisse entendre que : « oui, on va mettre ça sur cette surface-là, mais vous pêcherez à côté ». Non, on ne pêchera pas à côté parce qu'il y a déjà du monde à côté... Et vous le savez aussi, les pêcheurs. Il n'y a pas que le port de Fécamp, il n'y a pas que le port du Tréport. Les pêcheurs sont nomades. Par exemple, cet été, je vous ai parlé du Tréport, devant le Tréport, il y a le plus grand gisement d'amandes de mer européen, vous savez les amandes, les coquillages. Eh bien, il y a des bateaux de Loctudy qui viennent chez nous pour les pêcher. Vous voyez ce que ça veut dire. Ça veut dire que les pêcheurs savent se déplacer pour aller pêcher partout, mais aussi en fonction des possibilités des navires. Comme le disaient les collègues, quand vous avez un bateau de pêche côtier qui ne peut faire que 24 heures de marées, il ne peut pas aller au-delà d'une certaine distance. S'il doit contourner tout un parc, sachez que l'on ne pêche pas dans les parcs éoliens, parce qu'il n'y a rien à y faire...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

On ne va pas faire tout le débat aujourd'hui. Monsieur BECQUET, on est dans un partage de connaissances. Vous avez apporté un document avec plein de connaissances et d'études qui sera mis à disposition du public. Dès que l'on aura reçu, de la part du Comité régional des pêches, cette liste, on la mettra sur nos références d'études.



Mon collègue Francis qui est là a déjà noté un certain nombre d'éléments. Vous avez apporté de la connaissance. Vous avez aussi plaidé sur cette connaissance. Merci, on sent que vous parlez avec votre tête et votre cœur. Je vous propose, comme l'on a prévu d'autres intervenants pour la soirée. Un chercheur, professeur d'Université. Donc, si vous voulez bien prendre la parole, mais en essayant d'être le plus synthétique pour que l'on puisse éventuellement vous interpeller, vous questionner.

M. Jean-Claude DAUVIN, océanographe, spécialiste des écosystèmes côtiers de la Manche, professeur émérite de l'Université de Caen

Bonsoir à tous. Bonsoir à cette nombreuse participation. Je suis effectivement professeur à l'Université de Caen-Normandie depuis une dizaine d'années. Mais j'ai commencé mes premiers travaux de recherche en 1977 – ça ne me rajeunit pas – sur une gigantesque pollution qui avait touché les Bretons et en particulier les marins-pêcheurs, qui était la pollution de l'Amoco-Cadiz. J'ai donc un peu mouillé mes bottes pendant plusieurs milliers de jours sur cette mer que je connais un peu aussi comme les marins-pêcheurs, mer avec de multiples usages, de partage, parce qu'aujourd'hui l'on est devant une mer qui fait partie de celles, au niveau mondial, qui ont le plus d'activités humaines.

Tout d'abord, un environnement océanographique. Qu'est-ce que la Manche ? La Manche est une mer relativement peu profonde, 174 mètres au niveau de la fosse de La Hague. C'est une mer qui, il y a 18 000 ans, était vide. 130 mètres. Les grands fleuves dont on a parlé juste avant se jetaient au large de Brest et ont creusé ce sillon qui réunissait les eaux de la Tamise, les eaux de l'Escaut, du Rhin, de la Meuse, de la Seine, et qui se jetait au large. Pour le bassin oriental de la Manche, on a un système où l'on a une pente relativement douce depuis les côtes françaises et anglaises vers le centre de ce bassin oriental de la Manche. Le bassin occidental étant plus profond et la bassin oriental est moins profond. Ici, on reconnaît l'ancienne paléovallée de la Seine dans laquelle les carriers viennent chercher leur granulats.

Autre caractéristique de la Manche qui a été rappelée tout à l'heure, c'est ses forts courants de marées, en particulier dans les caps, comme au niveau du raz Blanchard, au niveau du raz de Sein, du raz d'Ouessant, qui font que cette mer, contrairement à la mer du Nord dont on a parlé tout à l'heure, a une particularité au niveau des sédiments superficiels, c'est d'être couverte par des sédiments relativement grossiers, des sables graveleux ici en orange, des graviers, des galets, qui sont très largement répandus, qui couvrent à peu près 80 % de cette mer. La mer du Nord, c'est presque 100 % de sable et de sable vaseux, donc une particularité de cette mer de la Manche.

Autre particularité c'est que ces enclaves de sédiments, on les trouve devant l'estuaire de la Seine, devant la baie des Veys, et plus largement le long des côtes anglaises, parce que les courants de marée sont plus faibles le long des côtes anglaises que le long des côtes françaises. On a donc une particularité de cette mer de la Manche dans laquelle il y a, au niveau des sédiments aussi, une autre particularité, c'est d'être une mer riche en carbonate de calcium, en coquille. Il y a certains sédiments qui comportent 80 % de coquilles, donc c'est une des particularités de la Manche.

Je suis un spécialiste de ce que l'on appelle le benthos, c'est-à-dire les organismes qui vivent à proximité du fond, dans le sédiment ou dans le substrat, et qui vivent à la surface du substrat, et dans lequel les poissons, et en particulier les poissons dits de berceaux – on a parlé des poissons plats tout à l'heure, les saules, les barbus, les turbots, etc. – viennent se nourrir.

Parallèlement à cette distribution des sédiments qui sont un lien direct avec la force des courants, avec dans les zones de forts courants des cailloutis, des graviers, dans les zones de faibles courants, des vases et des sables vaseux, on a une couverture qu'on appelle biosédimentaire. Ça veut dire que les organismes qui vont vivre dans



ces grandes taches rouges sont différents de ceux qui vivront dans ces sables vaseux à proximité de l'estuaire de la Seine. Ces grandes patates rouges sont des cailloutis. Vous voyez qu'ils sont relativement bien représentés au niveau du bassin oriental de la Manche, comme ces graviers qui sont d'ailleurs des zones bien connues des pêcheurs, puisque c'est là que l'on va trouver la coquille-Saint-Jacques.

On a parlé d'une très grande diversité, je parle, moi, des invertébrés, je ne parlerai pas de poissons, je ne parlerai pas d'oiseaux, je ne parlerai pas de mammifères. Eh bien, dans ce bassin oriental de Manche, on a pu recenser plus de 1000 espèces. J'ai même été modeste puisqu'à l'inventaire à Wimereux où j'ai passé une quinzaine d'années, avant de revenir à Caen, on compte 2 000 espèces d'invertébrés, donc les crabes, les coquillages, etc. Et dans la partie occidentale de la Manche, 3 000 espèces. Donc on parle souvent d'une diversité extrêmement riche en ce qui concerne les récifs coralliens, les systèmes tropicaux. Sachez que devant chez nous, on a de très fortes richesses. On a fait des prélèvements à la benne, et sur un mètre carré vous pouvez avoir plus de 100 espèces différentes, donc une très grande diversité.

C'est un constat. C'est un espace maritime qui est partagé entre différentes activités, dont une nouvelle le parc éolien pour lequel on est réunis cet après-midi. Il y a les dépôts et dragages des sédiments, des récifs artificiels, il y en a qui ont été immergés pas très loin d'ici, à Étretat, il y a une dizaine d'années maintenant, l'extraction des granulats, dont je parlais tout à l'heure, la pêche, et en particulier pour la baie de Seine, puisqu'elle vient d'ouvrir la pêche à la coquille-Saint-Jacques, et puis encore et toujours des aménagements portuaires et en particulier le dernier, le port 2000 du Havre qui a modifié de façon considérable le fonctionnement de l'estuaire de la Seine, en particulier le fonctionnement de la fosse Nord, avec ici la création d'un méandre qui devait assurer la circulation dans cette partie nord de l'estuaire, et qui est aujourd'hui complètement comblée. Ça veut dire que les ingénieurs, écologues, sont aujourd'hui à la limite des modèles. Aujourd'hui, ce que l'on prévoit n'est pas forcément la réalité, puisque la nature se fiche pas mal des résultats du modèle.

C'est une carte un peu ancienne que j'aime bien présenter parce qu'elle m'a été donnée par Daniel LEFEVRE qu'un certain nombre d'entre vous connaissent, qui était le président du Comité régional des pêches de Basse-Normandie, avant que les deux Normandies se réunissent. On voit l'emprise à la fois des protections environnementales, des projets comme les éoliennes, à la fois du côté anglais et du côté français. On voit bien que c'est une mer qui a de très fortes activités.

J'aime bien présenter cette publication qui date d'une dizaine d'années d'un collègue américain qui a fait un recensement des cumuls d'impacts, des cumuls d'activités en mer au niveau de l'océan mondial. Le système Manche mer du Nord est souvent, dans les Conventions internationales, et en particulier dans la Convention OSPAR, considéré comme un ensemble. Ce qu'il faut retenir de cette carte, c'est simplement que le système Manche mer du Nord est parmi les trois au niveau mondial où le cumul d'activités humaines est le plus élevé, donc on est dans une particularité au niveau du partage de l'espace par rapport à ses différentes activités.

Le constat est qu'il n'y a aujourd'hui aucune éolienne en mer en France. Le développement de l'éolien est ancien en Europe, on l'a rappelé tout à l'heure. En 1991, la mise en service de la première ferme commerciale au Danemark, même s'il y a eu quelques essais auparavant, composée de 11 machines. 1990/2000, effectivement, du développement essentiellement dans les pays nordiques au niveau de la mer du Nord. Depuis 2001, mais surtout depuis 2007, l'éolien en mer s'est considérablement développé, avec une augmentation relativement importante au niveau de la Grande-Bretagne. Et fin 2014, je m'en excuse, je n'ai pas de données plus récentes, 2 488 éoliennes en mer dans 74 fermes, avec une production totale de 29,6 térawatts.

Le Royaume-Uni, est le leader européen avec la moitié des fermes en activité sur son territoire, et pour aller dans le sens de ce qui vient d'être présenté, voilà la carte des projets et des zones d'implantation d'éoliennes en



Europe du Nord. Ne figure pas ici la partie atlantique, donc on voit qu'il y en a aussi bien en Baltique, en mer du Nord, aussi bien le long des côtes anglaises, néerlandaises, allemandes et belges.

Quels sont les effets possibles ? On en a déjà évoqué certains, d'ailleurs.

- Modification de la circulation atmosphérique et courantologique. On nous dit effectivement que les effets peuvent être très locaux, mais mes collègues modélisateurs, qui font des modélisations numériques, ont montré que les champs d'éoliennes pouvaient modifier la circulation.
- Modification de la distribution des sédiments. Pas de remise en suspension.
- Effets des champs électriques et magnétiques des câbles sous-marins. On en a parlé.
- Effets des anodes sacrificielles sur la qualité de l'eau.
- Propagation du bruit sous l'eau.
- Impacts divers liés à la maintenance du site.

Je dois cependant souligner qu'il faudra bien considérer les effets qui seront dus à la mise en place des éoliennes et les effets à long terme. Ceci me permet de faire un aparté. Les champs d'éoliennes, comme les grandes extractions de granulats, sont des concessions qui sont données sur la durée : 30 ans. Aujourd'hui, on est dans un système d'évolution des températures, et les espèces qui sont présentes aujourd'hui en Manche, y compris des espèces d'intérêt commercial, ne seront pas forcément les mêmes de celles qu'il y aura dans 30 ans. Donc, il faut que l'on projette à la fois, et c'est ça le défi scientifique, des modifications dues à nos activités humaines des modifications dues aux changements de températures, et donc au changement de distribution des espèces.

Effectivement, les activités de pêche et de navigation sont impactées : perte de surface exploitable ; impact sur les ressources halieutiques ; interférence du parc avec l'activité de pêche et la nature de l'activité de pêche, notamment, on l'a rappelé pas plus tard qu'il y a 10 minutes, des arts traïnants.

Qu'est-ce que ça fait une éolienne ? Ici, c'est une éolienne monopile.

- On a des modifications de type sédimentaire, effectivement des enrochements, c'est ce que l'on appelle l'effet récif.
- Des perturbations acoustiques et des effets électromagnétiques.

Je ne vais pas tout à fait rejoindre ce qui a été dit auparavant. Ces effets sont généralement localisés à quelques dizaines voire à quelques centaines de mètres, mais il est vrai que pendant la période d'implantation, notamment de battage lorsqu'il s'agit de monopile, il y a des gênes acoustiques sur plusieurs dizaines de kilomètres. C'est attesté.

Avec les thèses d'Aurore RAOUX et Jean-Philippe PEZY, qui m'accompagne aujourd'hui, puisque l'on était sur le terrain, c'est effectivement l'effet récif. Il y en a partout, c'est vrai. Sur toutes les piles, les moules vont s'installer. À côté des moules, va s'installer aussi une chaîne trophique, un réseau trophique, y compris des poissons qui vont profiter de ce réseau trophique. On va voir la création de ce que l'on appelle un néosubstrat dans un environnement sédimentaire, donc vous créez un substrat que l'on appelle un substrat dur dans un système de substrat meuble. On modifie donc le fonctionnement de l'écosystème côtier. Ça peut faire proliférer des



nourriceries pour poissons et l'accroissement de l'activité trophique, de la maturité de l'écosystème, comme l'on entend en termes de compensation des réseaux anthropiques.

Aujourd'hui, on parle de modélisation, on parle de l'Europe. Des expériences ont été acquises ailleurs, et en particulier dans les pays du Nord. On apprend beaucoup lorsque l'on participe à ce genre d'ateliers de travail, comme les appelle notamment le Conseil international de l'exploration de la mer sur les effets des EMR, énergies marines renouvelables, sur les organismes benthiques et les poissons vivants près du fond, ce que j'ai fait appeler benthhal. Benthaux, ce sont des organismes invertébrés et des poissons des berceaux donc on appelle ça le benthhal.

Voilà où l'on se réunit chaque année. La première à Bremerhaven puis à Caen en 2013. On a pu participer à l'ensemble de ces réunions qui intéressent effectivement plutôt les pays du Nord, puisque c'est dans les pays du Nord que sont implantées ces éoliennes. Et, la prochaine réunion prévue est aux États-Unis à Rhode Island, le plus petit état des États-Unis, en avril 2020. Qu'est-ce que ça nous permet cette confrontation ? Des moments d'échanges, de réalisations d'états des lieux, de partages d'expérience, de synthèses sur les meilleures stratégies d'observation des effets EMR. Nous, les scientifiques, sommes là pour donner des données objectives. Qu'est-ce que l'on voit ? Qu'est-ce que l'on en déduit ? Qu'est-ce que l'on peut en sortir ? Et puis, des publications internationales communes dans lesquelles on a participé les uns et les autres en particulier les trois participants qui sont dans cette salle aujourd'hui.

Un pays qui a un statut un peu différent du nôtre. C'est un petit pays. 60 kilomètres de côtes. Ils ont fait de la planification des espèces maritimes, en particulier des zones qui sont dédiées à l'éolien, et c'est un organisme qui est le Museum royal de Bruxelles qui coordonne, et je pense que ça a un certain avantage, l'ensemble des études avant implantation et l'ensemble des études réalisées au cours des suivis, ce qui donne à mon avis un intérêt d'homogénéité de ces différents suivis. Donc, chaque année, Steven DEGRAER, avec qui l'on collabore, produit un rapport. Vous avez ici la zone d'implantation des éoliennes à la frontière néerlandaise.

Est-ce qu'il y a effectivement colonisation des piles d'éoliennes par des espèces d'algues et d'animaux ? On crée une zone intertidale sur laquelle l'on trouve des balanes, comme vous l'appellez ici, de petits cirripèdes, des patelles. On sait que les piles d'éolienne vont aussi fournir une zone qui va être particulièrement colonisée par les espèces que l'on appelle non-indigène, espèces introduites, dont certaines peuvent être invasives. Ici, c'est une petite huître, *Crassostrea gigas*, qui a été introduite volontairement en France dans les années 1970, et qui vient se fixer aussi sur une pile d'éolienne.

Il y a aussi des prélèvements à proximité des piles d'éoliennes, ici dans plusieurs directions pour voir l'effet de ces nouvelles structures sur les sédiments, sur les sables et sur les sables vaseux. On ne peut dire que ce n'est pas intéressant, mais on ne peut pas le nier, il y a effectivement un effet récif. C'est à dire une augmentation du nombre d'espèces, une abondance à proximité immédiate, donc là c'est un effet extrêmement local, puisque l'on voit qu'au-delà d'une dizaine de mètres, on n'a plus d'effet d'enrichissement de la richesse en espèces. C'est l'effet moules et production de fèces, ce sont les excréments, ça produit de la matière organique qui sera mangée par les espèces qui s'implantent.

En ce qui concerne ces rapports, la Commission nationale du débat public peut les télécharger puisqu'ils sont tout à fait libres, et ils sont un très bon exemple par rapport au suivi qui mériterait d'être réalisé en France, des changements de comportement de la morue, des changements des efforts de pêche dans les zones proches des champs d'éoliennes, des modifications aussi – mais j'ai dit que je n'allais pas aller sur ce terrain puisque ce n'est pas ma spécialité, je crois qu'il y a quelqu'un qui va traiter de ce compartiment tout à l'heure – les oiseaux et bien entendu les mammifères.



En ce qui nous concerne, nous pensons que pour véritablement évaluer un effet, un impact, comme vous voulez, d'une activité humaine – ici, on parle cet après-midi, dans ce cinéma, d'éoliennes, mais ça serait la même chose pour un dépôt de dragage, la même chose pour une extraction de granulats – on demande une démarche que l'on appelle BACI, *Before, After, Control, Impact*, qui nous vient beaucoup, en ce qui concerne l'écologie, de termes anglo-saxons.

Before. Si vous voulez bien évaluer un impact – et c'est pour ça que je me permettais de me présenter en préambule, en 1977, j'ai commencé mes premiers travaux de recherche. En 1978, un an après le début de mes recherches, l'Amoco-Cadiz, 223 000 tonnes d'hydrocarbure qui se déversent en mer en 15 jours. L'ensemble des communautés benthiques sur 350 kilomètres de côtes ont été polluées, et les petits crustacés et les puces de mer que vous connaissez sans doute ont été pratiquement détruits à 100 %. Si je n'avais pas eu d'observation immédiatement avant la pollution, on n'aurait pas pu voir l'impact de cette pollution sur les fonds marins de la baie de Morlaix et du nord de la Bretagne. D'où l'intérêt d'avoir des observations régulières sur un certain nombre de sites.

After. Suivi des communautés après l'arrêt de la production électrique. Je vous ai dit, c'est un défi puisqu'on se base sur 30 ans. Ça veut dire aussi que les stratégies d'observation que l'on va mettre en place doivent se faire dans la durée, de façon à ce qu'il n'y ait pas de biais dus au changement de stratégies d'échantillonnages au cours du temps.

Control. En prenant notre temps, on a fait beaucoup plus d'observations dans les zones d'activités humaines, que ce soit les zones d'extraction ou les zones de dépôt de dragages, pour véritablement avoir d'un point de vue statistiques, parce que nous sommes comme je vous l'ai dit tout à l'heure dans un changement – et en particulier d'augmentation des températures – et l'on doit voir ce qu'il se fait à l'extérieur, pour dire véritablement que la modification que l'on voit est due à l'implantation d'éoliennes.

Impact. Certains écosystèmes, en particulier l'écosystème marin – je ne sais pas si vous avez regardé l'émission mardi soir *Océan* – on en parle de la capacité des milieux marins, une fois que l'on cesse une activité humaine, à se reconstituer. C'est ce que l'on appelle la résilience des écosystèmes.

Autre effet sur l'environnement sédimentaire. Il me semble extrêmement important, puisque l'on va recréer une zone intertidale au large, de faire des prélèvements pour voir cet effet dit récif. Il existe. Je ne sais pas s'il est bénéfique ou maléfique, mais il existe.

Étude de l'évolution de cette nouvelle communauté benthique. Détermination de nouvelles proies potentielles pour les poissons. Il y a beaucoup de poissons qui se nourrissent de petits amphipodes qui prolifèrent sur ces structures artificielles. Augmentation des populations de grands crustacés, tourteaux et homards, en particulier de tourteaux. C'est attesté. Il y a des résultats scientifiques notamment de mes collègues allemands en ce qui concerne la mer du Nord.

Le deuxième défi de la communauté scientifique – je vous ai parlé d'un premier défi qui est de faire la part d'une activité humaine par rapport au changement global de températures – est de prendre les différentes activités de cette mer fortement anthropisée qu'est la Manche : les activités de pêche ; les aménagements ; les risques de pollution ; les autres activités marines dont celles de granulats, des dépôts de dragages ; éoliennes, récifs artificiels ; les espèces non indigènes introduites et invasives. En fin de compte, voir comment va changer cette biodiversité marine dans les décennies, dans les siècles qui viennent. Autant de questions que l'on se propose de traiter dans un nouveau groupement d'intérêt scientifique, dans lequel le Comité régional des pêches de Normandie est d'ailleurs partenaire, membre fondateur, ECUME Effets Cumulés en Mer qui vient d'être créé.



Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Merci déjà parce que ça participe de ce que l'on a souhaité de ce parcours des connaissances, de partager de la connaissance. Avant peut-être que l'on donne la parole à d'autres représentants associatifs qui sont présents, peut-être que vous avez des questions à poser à monsieur.

M. Olivier BECQUET, vice-président du Comité régional des pêches

Je pose une question, c'est vous qui me répondez. Je vous remets les papiers. Je vous en fais cadeau. Voilà les éléments que nous avons qui sont a priori faits basés sur des études scientifiques, et d'après ce que j'entends, ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

C'était sur les vibrations, c'est ça que vous disiez.

M. Olivier BECQUET, vice-président du Comité régional des pêches

Pour comprendre, si vous pouvez nous dire le côté récif et vibrations, etc.

M. Jean-Claude DAUVIN, océanographe, spécialiste des écosystèmes côtiers de la Manche, professeur émérite de l'Université de Caen

Le côté vibrations, je ne suis pas un spécialiste de l'acoustique en milieu marin. Ce que j'ai pu lire, comme vous, c'est qu'effectivement l'acoustique en mer se propage sur de grandes distances, et je l'ai bien dit. Il faut bien distinguer les nuisances qui vont être générées lors de la mise en place, lors de l'implantation des éoliennes, des nuisances sur le long terme. Personne ne contestera que pendant la période d'implantation des champs d'éoliennes, qui durera à peu près deux ans, il y aura une fuite à la fois des mammifères et des poissons sur les sites qui seront aménagés. Les vibrations sont dues aussi à tout le transport maritime qui transite dans tous les milieux, bateaux qui sont dans les milieux marins, mais je ne suis pas un spécialiste.

En ce qui concerne l'effet récif...

Intervenant dans la salle

Un bateau, ça avance, une éolienne, ça reste en place.

M. Jean-Claude DAUVIN, océanographe, spécialiste des écosystèmes côtiers de la Manche, professeur émérite de l'Université de Caen

OK. Je ne vais pas aller dans ce domaine, ce n'est pas ma spécialité. En ce qui concerne l'effet récif...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Pour les vibrations, vous avez pointé quelque chose. Vous n'êtes pas un spécialiste du domaine...



M. Jean-Claude DAUVIN, océanographe, spécialiste des écosystèmes côtiers de la Manche, professeur émérite de l'Université de Caen

Il y a des acousticiens, il y a des études qui sont faites y compris en France, et je connais très bien les études faites par mes collègues, notamment sur les céphalopodes, qui ont pu montrer effectivement des changements de comportement. La difficulté que l'on a pour ces études, souvent faites en laboratoire, c'est de passer d'une réponse individuelle à une réponse de l'ensemble d'une population et l'ensemble d'une communauté. C'est quelque chose que l'on ne sait pas faire. Je donne toujours l'exemple à mes étudiants. Il y a 100 personnes qui fument. Il y en a 10 qui généreront un cancer et 90 qui n'en auront pas. C'est très difficile en écotoxicologie de dire que tout le monde sera touché. Il faut y aller avec beaucoup de prudence. On a beaucoup d'incertitudes et surtout le passage d'une observation que l'on fait du point de vue individuel, qui est incontestable, vers un effet au niveau d'une population, et encore moins, comme vous l'avez dit, avec cette diversité de poissons que l'on a en Manche, avec des comportements qui peuvent être très différents selon l'espèce et la colonne d'eau, selon que l'espèce est au fond.... On peut effectivement avoir des comportements différents, et là je peux vous dire que l'on a besoin de recherches et de connaissances pour affiner ces effets, à la fois au niveau spécifique et écosystémique. D'abord, au niveau des pêches, vous parlez bien d'une gestion écosystémique des pêches. J'ai été avec des étudiants à l'Institut océanographique de Paris où ils géraient les individus, en particulier la palourde, de façon complètement indépendante de l'environnement. C'est pour ça aujourd'hui qu'on l'intègre à la fois dans sa phase larvaire, dans sa phase juvénile, dans sa phase adulte. C'est ce que l'on appelle la gestion écosystémique des pêches. Il y a des défis pour la communauté scientifique, et les résultats qui sont vrais en expérimentation, dans des conditions contrôlées, peuvent être différentes dans des observations *in situ* qui sont généralement difficiles à mettre en place.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a d'autres réactions dans la salle ou de questions à monsieur ? Monsieur.

M. Nicolas MOORE, professeur de pharmacoépidémiologie à l'Université de Bordeaux

Nicolas MOORE, je suis professeur de pharmacoépidémiologie à Bordeaux, à l'Université de Bordeaux. Sur ce dernier point, c'est tout le travail que nous menons pour comparer les effets observés dans les essais cliniques des médicaments avant la mise sur le marché, et la réalité des effets et des conséquences positives ou négatives en vraie vie. C'est ce que je fais toute la journée. Donc, il y a effectivement cet effet. C'est beaucoup plus difficile dans les fonds marins, mais le passage du cas individuel, de l'anecdote à l'épidémiologie, aux données, au data, ça s'appelle effectivement l'épidémiologie. Ce sont toutes ces études sur des masses de données que l'on peut avoir, que l'on peut faire. Donc, là, vous avez parfaitement raison. Il faut travailler dessus. Mais l'anecdote, c'est très vieux, c'est une remarque ancienne. Le pluriel d'anecdotes n'est pas des datas. Le pluriel des anecdotes, ce n'est pas en accumulant des anecdotes que l'on aura des données. Il faut aller les chercher. Il faut voir, comme vous le dites, l'impact des vibrations. C'est vrai que les vibrations d'un bateau en pleine mer et d'un manche d'éolienne qui est posé au fond et qui fait vibrer le fond avec, on le voit sur les distances, un bateau ne fait pas du bruit à 50 kilomètres. Je reparlerai tout à l'heure en tant que président de l'association « Bien vivre en Caux ». Je n'ai pas été invité, mais ce n'est pas grave.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Merci d'être là.

M. Nicolas MOORE, professeur de pharmacoépidémiologie à l'Université de Bordeaux



Nous sommes très impactés dans le pays de Caux par le problème des éoliennes, pas seulement en mer, mais aussi en terre. C'est un problème dont on a beaucoup parlé, mais dont on en peut encore reparler, je pense.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

D'accord.

M. Jean-Claude DAUVIN, océanographe, spécialiste des écosystèmes côtiers de la Manche, professeur émérite de l'Université de Caen

D'ailleurs, juste un point. Merci de ce complément. Toutes les éoliennes ne seront pas monopiles. Il n'y aura pas le même système de vibration quand on aura des systèmes gravitaires, comme ce qui va être le cas au niveau de Fécamp, au niveau de Velette-sur-Mer, au niveau de Dieppe-le-Tréport. Il est probable qu'il y ait des changements aussi de comportements de ces vibrations en fonction de la nature des socles qui permettront de surélever les éoliennes. C'est donc un champ de recherche extrêmement important.

Pour finir, il y a des études qui ont été faites à l'étranger. On nous a présenté quelques papiers. Sans vous faire peur, sur les énergies marines renouvelables, il y a même des revues spécialisées qui publient là-dedans, il y a des centaines, des milliers de publications. Je souhaite beaucoup de courage à la Commission nationale du débat public, si elle a le temps, mais physiquement c'est impossible de lire toute la bibliographie. La science est dans un domaine d'incertitude. On a des connaissances, mais c'est un domaine d'incertitude. Aujourd'hui, peut-être moins qu'au 19e siècle, mais je peux vous dire que c'était très virulent au 19e siècle quand quelqu'un émettait une idée. On lui disait qu'il était complètement idiot, etc., mais c'était vraiment très virulent. Donc, on est dans un domaine d'incertitude et un domaine dans lequel on a besoin de recherche, y compris française, on souhaite dans les laboratoires que l'on mette un peu plus d'argent pour que nos jeunes, nous-mêmes, puissent aller vers des recherches ciblées, et en particulier sur les nouvelles activités humaines.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Il y aura une remarque au fond. Non, mais juste une remarque. Ce n'est pas nous, la Commission, qui allons étudier toutes ces études. Notre enjeu, c'est que sur un sujet aussi complexe, le public, les citoyens, les associations puissent disposer grâce à des gens comme vous, grâce à des associations à un certain nombre de bases de données, et pas simplement dire oui ou non les yeux fermés, mais pouvoir avoir de l'information. C'est un défi énorme, mais merci de l'avoir fait, parce que vous avez apporté une information de manière que je trouve compréhensible. Après, elle peut être contestée et discutée. On va donner la parole à monsieur qui est au fond et ensuite à monsieur.

M. Alexis MAHEUT, retraité et ancien président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie

Bonjour. Alexis MAHEUT. J'étais président de Comité régional des pêches en Haute-Normandie pendant 10 ans. Ça fait 20 ans que l'on entend parler d'éoliennes. Avant d'être président, j'étais premier vice-président et le trésorier du Comité régional des pêches, donc je dis que ça fait 20 ans, mais ça doit faire plus de 20 ans. On a eu Velette-sur-Mer. On devait avoir aussi une éolienne expérimentale qui devait être suivie par l'Université de Rouen, etc., et l'on a Thierry – je suis très content que vous soyez là – parce que j'étais bien seul pour défendre les pêcheurs. Vous étiez en mer, ce n'est pas votre job... Quand vous faites des marées de 48 heures ou de 20 heures, c'est difficile d'aller à la réunion et l'on n'est pas habitué à parler, à prendre la parole, etc., donc j'avais un peu cette tâche. Ça fait 34 ans que je défends les pêcheurs. J'étais marin-pêcheur au Havre pendant 25 ans, j'ai été directeur de la Coopérative des pêcheurs, c'est moi qui l'ai créée. Et puis, le premier combat que j'ai eu, c'est le pont de Normandie. J'ai été voir, etc., et quand je vois la photo du méandre, on nous fait croire monts et



merveilles en nous disant que ça n'allait rien changer. Je me suis aperçu, dans ce projet du pont de Normandie, que l'on a perdu 70 % de la vasière, où le poisson se reproduisait. Ça commence comme ça...

Où l'on pêchait ? Je vais vous donner une idée. J'ai embarqué en 1971. Quand on a fait le pont de Normandie, où il y a la gare de péage, juste avant, il y a un sens giratoire, je pêchais de la crevette grise. Regardez bien quand vous prendrez le pont. Quand vous êtes à l'entrée du parking, où il y a la garde de péage, ça fait bien loin, je pêchais de la crevette quand j'étais matelot. Après, on a eu le port 2000. Alors là, je ne vous dis pas... On avait 45 bateaux à l'époque, dans les années 2000. Le port a été fait en 2003. On avait 40 bateaux qui pêchaient de la crevette grise pendant 10 mois de l'année. La crevette grise, on la consomme, mais tous les poissons mangent cette crevette, selon la grosseur et la taille du poisson qui vient la manger. Ça va dans les deux sens, mais il n'y a pas que ça...

Maintenant, il y a environ quatre ou cinq bateaux qui font de la crevette grise, et cette année ils l'ont fait un mois dans l'année. Imaginez-vous. On pêchait environ 500 kilos de crevettes avant 2000. 20 ans après, on fait des marées de deux kilos et il y a cinq bateaux qui le font pendant un mois. Comme on nous dit que ça s'améliore, j'ai du mal. Je vous dis ça. Ça fait 30 ans que je suis à l'Agence de l'eau. Quand on parle de fermes polluées, il y a des polluants, il y a des PCB, etc. Je vous rappelle que le hareng est interdit à la pêche encore dans l'estuaire de la Seine, dans la baie de Seine, parce qu'il est contaminé. Tout ça, c'est des effets cumulés que l'on a. Les extractions de granulats, je ne vous en parle pas...

Quand tout à l'heure l'on nous a présenté ici les six projets que l'on avait, j'étais président de comité local. J'insiste bien. On a eu le Tréport et Fécamp. On a dit que toute façon l'on en aura un. Et l'on avait Courseulles-sur-Mer. C'était donc Daniel LEFEVRE qui était le président et je lui avais dit qu'il s'occuperait de Courseulles-sur-Mer, et nous, l'on s'occuperait des deux qui sont chez nous. On se passait des messages. On n'a pas fait ça chacun dans notre coin. Donc, on nous a demandé les lieux propices. Le Tréport, on n'a jamais été d'accord. Ce n'est pas du tout un lieu propice pour mettre des éoliennes. C'est l'endroit où le hareng, pour la Manche, se reproduit et il vient pondre, donc si l'on fait des éoliennes, eh bien il n'y aura plus de hareng. Il n'ira pas ailleurs. La nature, pour le moment, c'est devant le Tréport. Où est-ce qu'il y a le plus de sel ? C'est devant le Tréport. Eh oui, c'est comme ça, on n'y peut rien. Ce n'est pas nous qui avons choisi. Ce sont les poissons parce qu'il y a de la nourriture, les fonds sont à cet endroit-là, etc., mais c'est comme ça la nature. Et quand on parle de champs magnétiques, quand on dit que ça ne détruit pas le poisson, c'est vrai, mais tous les bancs de poissons, de maquereaux, de bars, de harengs, de merlans, etc., aussitôt qu'ils passent au-dessus d'un câble électrique, il y en a entre l'Angleterre et la France, 300 mètres avant et 300 après, le poisson est dispersé. Il n'est pas tué, j'insiste bien, mais il se disperse, et donc l'on n'en pêche pas à ces endroits-là. Il n'y a rien 300 mètres avant et 300 mètres après. Ce n'est pas des milliers de kilomètres, j'insiste bien. Ça perturbe bien le poisson, et quand il y aura des champs d'éoliennes, il y aura des câbles entre chaque éolienne, et il y aura de la plateforme à terre. Et c'est trois câbles, c'est 300 mètres, donc ça fera 300 mètres avant et 300 mètres après, donc un kilomètre de plus de perdu pour la pêche, plus le danger de toucher des câbles. On a des bateaux qui ont chaviré. On a perdu des marins à cause de câbles électriques. J'avais demandé qu'ils soient enterrés minimum à 1,40 mètre, mais il y a des endroits, c'est de la roche massive. Je ne sais pas comment on va faire. On nous parle de plaques, de faire le fond avec du béton au-dessus, etc., mais si vous faites du béton, vous faites des extractions de granulats sur des sites où il y a du poisson, donc vous voyez que ça tourne un peu en rond ces histoires-là. On s'est dit que l'on va faire Fécamp. On avait discuté ça. J'ai fait voter le Comité local des pêches de Fécamp. Après, on a revoté au Comité local. Ça n'a pas été simple d'accepter. On nous a dit qu'il y aurait 90 éoliennes et puis un jour on nous a dit que ce serait le double. Et au Tréport, c'était 140, ça faisait 280. On s'est dit qu'ils devaient se calmer. Quand on nous parle d'un autre projet, c'est catastrophique pour nous. Vous avez vu les cartes entre les extractions de granulats, les zones interdites à la pêche, etc., pour nous c'est une catastrophe. Sachant que les effets cumulés d'assèchement du



pont de Normandie, du port 2 000, de la modification, de la pollution, etc. se cumulent avec l'éolien. C'est une réalité. Ça, c'est un vrai problème pour la pêche. Quand vous parlez du CIEM, je veux bien les études...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Le CIEM ?

M. Alexis MAHEUT, retraité et ancien président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie

C'est l'organisme qui donne les quotas de pêche avec les scientifiques, etc. Il y a cinq ans, pendant 20 ans on s'est trompé sur les œufs de harengs, mais les quotas de pêche, on les avait perdus. L'année d'après, on nous a augmentés de 80 %. Il n'y a pas d'argent pour faire les études. Je vous rejoins, Monsieur DAUVIN, on se connaît. Je ne vais pas vous dire que je ne vous connais pas, on se connaît. J'ai représenté les pêcheurs de Haute et Basse-Normandie pour le pont de Normandie. Je ne suis pas inconnu. Ça, ce sont de vrais problèmes. On a baissé de 20 % il y a deux ans l'argent pour faire des études en mer. On n'en aura pas encore pour cette année puisqu'on serre le budget. Mais, l'on prévoit des campagnes de publicité à cinq ans... Cinq ans avant, on loue les bateaux pour faire des études, soit le CRNS, soit des bateaux d'IFREMER. Il y a mauvais temps, la période, c'est du 1^{er} au 15 septembre. On n'en fait pas ou l'on en fait que deux jours parce qu'on peut sortir... Et puis on repart pour une année. Il n'y a pas d'argent pour faire les études en mer, et ça, c'est un réel problème.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Il y a un point sur lequel vous êtes d'accord tous les deux, c'est qu'il faut renforcer la recherche.

M. Alexis MAHEUT, retraité et ancien président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie

J'ai été président du GIS, extraction de granulats, pendant quatre ans. J'ai travaillé avec les extracteurs, avec l'administration. J'étais président, j'étais obligé. On n'est pas souvent d'accord, mais je me suis bagarré pour avoir des études fiables et incontestables par tout le monde. C'est ça le problème, c'est quand des études sont faites par morceaux parce qu'on n'a pas d'argent. Il y a quatre saisons dans la Manche, pourquoi l'on ne fait que deux saisons ? Parce qu'il n'y a pas l'argent... Voilà, c'est simple. On dit aux scientifiques qu'ils n'en feront que deux. Les études, c'est « pipeau ». Tout est comme ça. On les conteste. J'ai lu des milliers de documents. Ce n'est pas mon métier d'être scientifique. Je suis sorti de l'école à 14 ans avec un certificat d'études, donc je me suis claqué des pages et des pages d'études pour essayer de comprendre. Eh bien, il n'y a pas d'argent pour le faire. Donc, les études, c'est « pipeau ». Le CIEM, c'est « pipeau ». Nous, sur le terrain, j'ai un bel exemple. On a fait 100 carottages au Tréport cet été. Les bateaux, dans la même zone – on peut parler de saison, il y a peut-être moins de poissons – 67 % de poissons en moins à cause des vibrations des carottages. C'est du réel ! Sur la zone, les 75 bateaux dont Olivier a parlé ont pêché 67 % de poissons en moins. Alors, la saison n'est peut-être pas bonne, peut-être, mais quand même, il ne faut pas charrier... Et, ce n'est pas l'enfoncement du pieu, ce sont les carottages. Ça fait 15 centimètres de diamètre. C'est catastrophique ! Je ne m'étais jamais bagarré sur le bruit, mais je pense que le bruit est une catastrophe, la preuve. Je pensais que le bruit n'allait rien faire. J'ai fait une bêtise. On aurait dû se bagarrer comme pour le champ éolien, etc., pour le champ magnétique. C'est une bêtise que j'ai faite. Je le dis. Quand on fait du carottage sur 100 trous, on perd 67 % des captures. C'est une catastrophe pour la profession, une catastrophe !

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup de toutes ces informations que vous donnez.

Applaudissements



M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Non, mais je trouve que c'est très intéressant. Il y avait monsieur. J'aurais aussi une question à vous poser. Monsieur.

M. Bernard TRIPONEL, élu municipal et président de l'association de protection des sites des petites dalles

Bernard TRIPONEL, élu à Sassetot-Le-Mauconduit. Je suis également membre de l'association de la protection des sites des petites dalles. Avec tout ce que l'on entend, même si ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, ne pouvons-nous pas arrêter le champ de Fécamp qui n'a pas démarré ?

Applaudissements

Rien n'est fait. Il n'est pas trop tard. Qu'est-ce qui est fait ? Les élus. Rien n'est fait aujourd'hui, puisque le promoteur n'a pas pu démarrer. En plus, tout à l'heure l'on a vu que l'on n'avait pas le droit de changer, une fois qu'un dossier est fait. N'oubliez pas qu'à Fécamp, les promoteurs ont changé. Il reste toujours EDF, mais le Danois, il y a longtemps qu'il est parti. Il a fait faillite. Il n'est donc pas trop tard pour arrêter Fécamp. Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais ça doit être dit.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Vous l'avez dit...

M. Bernard TRIPONEL, élu municipal et président de l'association de protection des sites des petites dalles

Écoutez-les, parce qu'ils vont être « emmerdés » à Fécamp aussi les pauvres pêcheurs. Je ne suis pas pêcheur.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Je vous dis juste que la responsabilité de la Commission, avec les membres qui sont là, c'est sur l'autre appel d'offres.

M. Bernard TRIPONEL, élu municipal et président de l'association de protection des sites des petites dalles

On peut donner nos conclusions quand même.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Oui, oui, bien sûr. J'entends tout à fait ce que vous dites et nous le mettrons dans notre compte-rendu de réunion, même si ce n'est pas directement notre objet.

M. Bernard TRIPONEL, élu municipal et président de l'association de protection des sites des petites dalles

Il n'est trop tard nulle part d'ailleurs ! Mais ce qui est sûr, c'est qu'à Fécamp il y a encore des procès en cours, donc il n'est pas trop tard. À Courseulles-sur-Mer non plus, à Tréport apparemment de toute façon ils ont arrêté, parce qu'ils auraient une protection au Tréport que nous n'avons pas... Une protection politique, je crois. Je ne sais pas...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Non, mais la rumeur c'était au Touquet.



M. Bernard TRIPONEL, élu municipal et président de l'association de protection des sites des petites dalles

Ça doit être la rumeur.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

C'était peut-être la rumeur. J'ai une question à vous poser, parce que souvent, quand j'entends des pêcheurs ou d'autres, ils nous disent « on nous parle toujours des études en mer du Nord, mais en fait notre mer n'est pas comparable ». Vous l'avez dit deux fois dans votre présentation. C'est l'une des trois zones les plus fréquentées... Et donc, par rapport à cet argument vous dites que vous travaillez avec des Belges, des Hollandais – qu'est-ce qui est comparable ? Qu'est-ce qui ne l'est pas pour vous ? C'est un argument que l'on entend souvent.

M. Jean-Claude DAUVIN, océanographe, spécialiste des écosystèmes côtiers de la Manche, professeur émérite de l'Université de Caen

C'est une question qui demanderait un long développement. Aujourd'hui, des scientifiques plaident, j'en ai fait partie aussi, pour faire des études au cas par cas, c'est-à-dire que chaque cas est particulier. On ne peut pas sortir de grandes lignes, de grands résultats qui sont comparables. En revanche, l'effet récif est quelque chose qui se fait dans toutes les zones d'implantations du monde, que ça soit au Canada, que ça soit aux États-Unis, que ça soit en Grande-Bretagne. En revanche, sur les modifications sédimentaires, je vous l'ai dit, la Manche a quand même une particularité. C'est de ne pratiquement pas avoir de sédiments sablo-vaseux. Est-ce qu'il y a de la langoustine en Manche ? Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de langoustine en Manche alors qu'il y en a en mer du Nord ? Il y en a en mer d'Irlande, il y en a dans le golfe de Gascogne. Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de merlu en Manche ? Attention à ce que l'on appelle la distribution des espèces y compris des espèces de poissons ou mammifères. Elles sont liées à deux grands facteurs de l'environnement.

Les facteurs climatiques. La Manche est une mer extrêmement bien positionnée en ce qui concerne sa latitude. Lorsque l'on a une période de refroidissement. Qu'est-ce que l'on voit ? Pénétrée par le détroit du Pas-de-Calais, pénétrée par la pointe de Cornouailles anglaise. Des espèces ayant des affinités tempérées et froides viennent coloniser la Manche. En revanche, quand on a des périodes de réchauffement comme en ce moment, on voit des espèces du sud du golfe de Gascogne pénétrer.

Autre point sur le climat. Quelles sont les variations de température ici à Fécamp entre les minimums hivernaux et les maximums estivaux ? Une quinzaine de degrés. Cinq degrés l'hiver, quand il y a un hiver qui ressemble à un hiver. 20 degrés en été, donc 15 degrés. Si vous allez en pointe de Bretagne, là où j'ai travaillé pendant 15 ans à Roscoff, l'hiver est clément, 8/9 degrés. Pour se baigner l'été, c'est un peu frais, 16 degrés. Donc, vous avez une amplitude thermique qui est beaucoup plus faible, ce qui fait qu'il y a beaucoup d'espèces qui vont ne pas supporter l'amplitude thermique qu'il va y avoir au niveau du bassin lointain de la Manche. Donc, il y a des espèces qui ne sont pas présentes en Manche pour des raisons climatiques. Et puis d'autres pour des raisons de sédiments qui ne sont pas favorables, comme la langoustine ou le merlu. En revanche, vous avez vu que l'on a beaucoup de types sédimentaires. J'ai présenté cette carte pour les habitats nautiques. Eh bien, vous avez aussi beaucoup de peuplements – je ne parle que de peuplements de poissons au niveau du fond – qui sont liés à ces différents types de sédiments. D'ailleurs, les pêcheurs le savent très bien. On a une diversité, une mosaïque d'habitats, vous avez une diversité d'espèces qui est souvent liée au fait qu'il y a beaucoup d'espèces qui vont peupler différents habitats.

M. Ludovic THIEULENT, patron pêcheur

Ça a été comme ça, le cabillaud a un changement de comportement en Norvège. C'est lequel ?



M. Jean-Claude DAUVIN, océanographe, spécialiste des écosystèmes côtiers de la Manche, professeur émérite de l'Université de Caen

C'est le Gadus morhua.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

C'est quoi le changement de comportement du cabillaud ?

M. Jean-Claude DAUVIN, océanographe, spécialiste des écosystèmes côtiers de la Manche, professeur émérite de l'Université de Caen

Il y a plusieurs espèces. Il y a la morue du Pacifique, Gadus morhua, que l'on voit dans les supermarchés. Sur le changement de comportement, deux types de comportements. Ils ont fui les zones d'implantations d'éoliennes pendant les travaux. Et trois ou quatre ans après, ils sont revenus. Les marins-pêcheurs pensaient qu'il y avait quand même une recrudescence des populations de cabillaud.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Comme il y a beaucoup d'autres intervenants, il y a monsieur qui voulait intervenir. Après, je vais demander éventuellement à un autre représentant d'association de prendre la parole.

M. Bernard TRIPONEL, élu municipal et président de l'association de protection des sites des petites dalles

Juste une demi-seconde pour m'étonner quand même que l'on envisagerait l'implantation d'un nouveau parc en région normande, dans la Manche Est, avant d'avoir la moindre étude sur ce qu'il se passe. On a un parc qui va être à Fécamp. Repoussons la nouvelle implantation jusqu'à ce que l'on ait fait des études et que l'on sache la réalité de l'impact de cette zone d'éoliennes, qui paraît-il, ne peut pas être évitée. On va l'avoir, mais est-ce que l'on a prévu des études qui permettent de calculer, de mesurer, précisément l'impact de ce champ d'éolien au large de Fécamp avant d'en mettre un autre ? Ça me paraît la moindre des choses quand même.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, nous, la Commission, a pour objet de lancer un débat en amont de la décision. On a, par exemple, entendu des gens dire : « pas de nouveau parc ». On a entendu des gens dire, comme vous le dites là : « pas de décision d'un nouveau parc avant des études sur les parcs qui doivent être créés », c'est un argument. Après vous pouvez, dans le cadre du débat, plaider cet argument, le construire, rencontrer des gens qui seraient d'accord avec vous, pour que l'on puisse avoir un avis à la fin du débat que l'on fera remonter qui peut être : « je ne suis pas contre dans l'absolu, mais tant que l'on n'a pas de résultats d'études, je ne peux pas être pour ». Ça peut être un argument.

M. Bernard TRIPONEL, élu municipal et président de l'association de protection des sites des petites dalles

Ça me paraît de la folie d'envisager un nouveau parc tant que l'on n'a pas de résultats sur les autres.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, je suis en responsabilité du fait que, même si c'est de la folie, c'est envisageable. Vous voyez ce que je veux dire... Donc, au cours du débat, à travers tous les échanges que l'on va avoir, si l'une des positions qui se développe est de dire qu'il faut renforcer les études sur les parcs qui vont être construits avant de prendre la



décision, c'est un argument que l'on fera remonter. Ensuite, nous ne sommes pas responsables de la décision. On a la responsabilité de faire remonter les arguments solides par rapport à des questions qui se posent. Allez-y ! Et après, je vais demander...

M. Jean-Claude DAUVIN, océanographe, spécialiste des écosystèmes côtiers de la Manche, professeur émérite de l'Université de Caen

Je ne pensais pas que l'on allait avoir à intervenir sur les autres parcs. En ce qui concerne Fécamp, le Préfet de Normandie a nommé un comité scientifique et technique qui est l'émanation de la Commission Mer/Littoral, dont certains membres sont dans la salle, du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de l'IFREMER et de l'Agence française de la biodiversité. On a donné des avis sur un certain nombre de suivis qui avaient été proposés par l'industriel, donc ce sont des suivis qui vont se faire pendant deux ans, avant la période de travaux. Ensuite, il y aura des suivis qui seront faits sur la durée. Je tiens beaucoup, même si certains disent que c'est un peu anecdotique ou anachronique, à avoir des travaux sérieux, je dis bien sérieux, en ce qui concerne l'effet récif.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

OK. Il y avait monsieur.

M. Jean-Louis PANEL, maire de la commune d'Ancretteville-sur-Mer

Je m'appelle Jean-Louis PANEL, je suis maire d'une petite commune, Ancretteville-sur-Mer, et je suis agriculteur. Je voudrais simplement dire que j'étais très sensible au point de vue des pêcheurs. Je les félicite pour leur enracinement. Je ressens exactement la même chose en tant qu'agriculteur. J'aime la manière dont ils parlent de leur métier. Et je pense qu'il faut absolument les respecter. Ensuite, je voulais simplement dire que j'apprécie ce débat qui est très bien mené et qui est enrichissant. Je voudrais quand même dire qu'il y a un décalage dans l'aspect démocratique. Aujourd'hui, on a un débat pour savoir où il vaut mieux mettre des éoliennes. Mais, en amont, je trouve qu'il y a quand même un grand manque de débats, en amont de tout cela, notamment sur la politique énergétique de la France. J'ai suivi les débats de l'Assemblée nationale. Il est quand même regrettable, quand on voit qu'il y a des séances de l'Assemblée nationale avec seulement une dizaine de députés, et ça pose quand même de grandes questions. Pour moi qui suis un élu de la République, c'est quand même quelque chose qui ne va pas du tout. J'ai écouté la Commission d'enquête parlementaire sur le développement des énergies éoliennes et sur l'arbitrage du président de la République et du gouvernement français de réduire le nucléaire à 50 %. J'ai écouté des interventions remarquables et donc je voudrais vous en faire profiter, si certains d'entre vous ne les ont pas entendus. J'ai notamment entendu un scientifique, Jean-Marc JANCOVICI, qui a été entendu pendant une demi-heure, puisque les temps sont chronométrés, et j'entends que l'on ne peut pas avoir une idée, on peut ne pas être d'accord avec lui, mais il faut au moins considérer les arguments qui sont donnés. Ce sont des arguments scientifiques, fondés et cet arbitrage, pour moi, sans aucun parti pris, me paraît incompréhensible. On pourrait comprendre que l'on cherche, s'il y avait un intérêt à développer l'éolien en France. Ce n'est pas du tout l'intérêt de la France. Ce n'est pas non plus l'intérêt pour lutter contre l'effet carbone, etc. C'est ça qui est inadmissible. Je suis révolté. Je suis maire. Ce n'est peut-être pas bien, mais je ne suis pas en accord avec l'intérêt sur toutes ces problématiques. Je pense qu'il faut un vrai débat sur l'énergie d'abord. Je vous remercie. Je sais ce que vous allez me dire. Je sais bien que ce n'est peut-être pas le débat aujourd'hui, mais il faut quand même le noter. On a un problème. Il y a un vrai problème démocratique. On fait de la démocratie, mais à la marge, dans des points de détails. On décide d'emblée, on affirme une vérité. Il faut faire l'inverse. Je trouve que c'est très enrichissant d'entendre ce que l'on a entendu. Il faut remonter et avoir une vraie démocratie avant de décider.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public



Juste sur notre responsabilité. Ensuite, je donnerai la parole au représentant du ministère. Nous, notre responsabilité, c'est que la Commission nationale du débat public est saisie, parce que l'État veut lancer un nouvel appel d'offres sur un parc. On n'a pas la responsabilité de relancer un débat national sur l'énergie. Ce n'est pas de notre responsabilité. Par contre, on a la responsabilité de faire que la discussion ne porte pas simplement sur l'endroit où il faut le mettre. C'est une décision de notre Commission et de la Commission nationale. On doit aussi discuter de l'opportunité, de le mettre, décider de créer un nouveau parc tout de suite ou est-ce qu'il faut attendre d'autres éléments avant de prendre cette décision ? Notre responsabilité est de vous permettre de réfléchir sur l'opportunité de lancer cet appel d'offres et quand. Si cet appel d'offres avait lieu, est-ce qu'il doit porter sur un gigawatt, sur moins, sur plus ? Est-ce qu'il doit être ouvert avec des critères qui sont plutôt plus forts en environnement ? Nous ne pouvons pas, dans notre responsabilité de Commission nationale du débat public ou de la Commission particulière du débat public que j'anime avec d'autres collègues ici, de relancer le débat sur l'énergie. Mais, vous pouvez, au nom de votre vision des équilibres énergétiques, dire que ce n'est pas opportun de le faire. Vous voyez ce que je veux dire. Je ne suis qu'un petit bout, mais j'essaie d'élargir ce petit bout, parce que j'ai lu, y compris des élus de la République, que je n'ai pas le droit de discuter de savoir s'il faut le faire ou pas. Je ne devrais discuter que sur l'endroit où le mettre. Ma responsabilité, et la Commission nationale du débat public l'affirme, c'est aussi de discuter de l'opportunité de lancer cet appel d'offres. Je vous réprécise notre responsabilité. Je vais peut-être donner la parole au représentant du ministère. Après, on donnera la parole à d'autres associations. Allez-y.

M. Louis du PASQUIER, DGEC

Merci beaucoup. Volontairement, on n'est pas intervenus côté État. On a voulu d'abord vous écouter pour vous montrer que ce n'est pas un débat pour de faux. On est vraiment là pour venir écouter les gens. C'est vraiment la mission que l'on nous a donnée avec cette réforme. C'est vraiment important pour nous d'entendre chacun des avis. On a pris plein de notes tous ensemble en même temps. Je voulais juste en dire quelques mots pour essayer de vous donner des éléments de réponse, quand on en a. On n'a pas toujours réponse à tout.

Sur l'ensemble des réactions de la part des pêcheurs et des représentants de la pêche, on est effectivement conscients aujourd'hui que la Manche est un endroit où il y a beaucoup d'activités. On entend également qu'il y a le Brexit. On est bien au courant de ce sujet. Et c'est un sujet sur lequel l'ensemble des services de l'État sont fortement mobilisés, mais vous le savez aussi. On le dit aussi. On est conscients que c'est un contexte compliqué pour la pêche. On en a vraiment conscience. Effectivement, il y a des questions d'impacts comme toute activité industrielle. C'est très clair, il y a des impacts sur la faune, la flore, les activités existantes. Mais, l'intérêt pour nous aujourd'hui est de pouvoir discuter ensemble de l'endroit où ça a le moins d'impact. Si ça se fait, c'est vraiment l'enjeu pour nous et c'est un message important que l'on souhaite redire. Voilà, c'était un peu le message clé. Notre réponse finalement à vos interventions, c'est que l'on sait que vous avez de l'expérience. On sait que vous connaissez les zones de pêche. On a vraiment besoin de vos connaissances, en tant que marins-pêcheurs et personnes connaissant bien la mer, pour trouver les zones ensemble qui seraient peut-être les moins impactantes. Même si l'on entend aussi que vous êtes contre un nouveau parc et vous êtes tout à fait légitimes évidemment à le dire.

Sur les questions scientifiques, je voulais vraiment remercier M. DAUVIN, parce que c'était très intéressant. Je ne suis pas un expert des sujets environnementaux, même si l'on s'y intéresse évidemment fortement, mais c'était vraiment très intéressant.

Juste vous redire un peu le cadre juridique général qui existe autour de ces appels d'offres et de ces parcs. Tous les éléments qui sont mentionnés par M. DAUVIN, par exemple BACI, sur les comités scientifiques, etc., il y a un cadre réglementaire dans lequel, quand on fait un projet comme celui-là, mais c'est vrai aussi pour les granulats



marins, on doit obtenir des autorisations. Dans le cadre de ces autorisations, il y a une étude d'impacts, donc c'est un peu le *Before*, et il faut faire des études sur le site pour voir ce qu'il y a aujourd'hui sur le site pour juger ensuite des impacts qui pourraient avoir lieu sur cela. Les mesures de suivi, ce sont des arrêtés préfectoraux, c'est l'État qui autorise un projet sur la base de certains impacts qui doivent être au maximum évités et réduits, et si ce n'est pas possible les compenser. Ensuite, dans ces autorisations, il y a des mesures de suivi. Effectivement, on ne construit pas un parc sans savoir ce que ça fait. Il y a des études qui sont faites. Pour les premiers parcs, c'était fait par les porteurs de projets industriels, mais pour ces futurs parcs, c'est l'État. Concrètement, c'est l'équipe que je dirige avec plein de gens qui vont faire ces études pour l'État, et justement pour qu'elles aient ce caractère de crédibilité scientifique et toutes les choses qui ont été rappelées. Voilà. Ce sont quelques éléments complémentaires de réponse.

Vous avez soulevé une question qui est très importante. C'est l'argent pour faire ces études, pour des recherches, des études très concrètes. Ce sont vraiment des mesures sur site. C'est aller ramasser des échantillons à différentes périodes de l'année, sur plusieurs saisons. Il y a effectivement besoin de moyens. Dans le Ministère dans lequel je travaille, on a alloué à peu près 20 millions d'euros pour faire chaque année des études pour chacun de ces grands projets. À chaque fois que l'on fait un projet, on ne fait pas juste un projet sans argent, on fait un projet avec des budgets qui sont assez importants pour faire des études. On a une convention avec l'Agence française pour la biodiversité, on a une convention avec l'IFREMER, et l'on a des moyens qui ont été fléchés par le ministère que je représente pour faire des études avant de construire ces parcs. Les études bibliographiques qui ont été mentionnées sont effectivement très nombreuses. Il y a beaucoup de choses. Parfois, ce n'est pas comparable, donc on a essayé de faire ce travail un peu en amont. On a déjà dépensé un peu d'argent pour faire travailler l'ensemble des services de l'État sur les informations qui existent aujourd'hui. Mais ensuite, une fois que l'on aura avancé, et après le débat quand il y aura une zone qui sera éventuellement choisie pour faire un projet, sur cette zone l'on fera des études environnementales très poussées. Et, il y aura des obligations pour le porteur de projet, s'il y a un jour un porteur de projet, de suivre, de faire des mesures de suivi, de continuer à faire ces études. C'était un point.

Et le dernier point, et ensuite je vous redonne la parole pour vous écouter, sur les questions de la politique énergétique nationale, j'ai bien entendu ce que vous avez dit Monsieur le Maire. C'est simplement pour vous mentionner qu'il y a eu l'année dernière un débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie qui a été organisé par la Commission nationale du débat public. Ce n'était pas monsieur TIFFON qui était le président, c'était monsieur ARCHIMBAUD. C'est un débat qui a duré plusieurs mois en 2018, et sur lequel il y a eu ces discussions. Ce n'était pas un débat sur l'éolien en mer, c'était un débat sur toute la politique énergétique, c'est-à-dire l'électricité, le gaz, le pétrole, la rénovation énergétique des bâtiments. C'était très large. Il y a eu ce débat qui était une obligation avant de faire ce que l'on appelle la programmation pluriannuelle de l'énergie. Effectivement, il y a aussi eu un débat parlementaire dans le cadre de la loi Énergie/Climat. Effectivement, parfois les bancs de l'Assemblée nationale sont un peu vides. En tant que citoyens, on peut effectivement le déplorer, mais je le dis en tant que citoyen. Il y a eu ce débat où ces questions ont été abordées. Il y a aussi la question des raisons pour lesquelles on développe les EMR en France, qui est une question un peu implicite dans ces questions de débat sur la politique énergétique. Il faut casser une idée reçue. On ne fait pas des énergies renouvelables en France pour baisser les émissions de gaz à effet de serre à long terme, parce qu'à court terme effectivement la France a décidé de fermer les centrales à charbon. Ce n'est d'ailleurs pas très loin et ici au Havre ce n'est pas très bien accepté, parce que c'est un enjeu pour le territoire, mais la France a décidé de fermer les centrales à charbon. Pour le coup, ça réduit les émissions de gaz à effet de serre. Il y a un effet à court terme où l'on va enlever des productions électriques qui polluent l'atmosphère avec du CO₂. Mais après, à plus long terme, quand on réduit la part du nucléaire, que l'on baisse le nucléaire et qu'on le remplace par des énergies renouvelables, ce n'est effectivement pas pour baisser les émissions de CO₂, parce que le nucléaire a un avantage. Ça émet très peu de CO₂. Ça a d'autres inconvénients comme toutes les énergies, mais en tout cas ça n'a pas celui-là. Donc, ce n'est



pas pour baisser les émissions de CO2 que l'on développe les énergies renouvelables en France. C'est pour diversifier le mix électrique. C'est comme ça que ça se dit. Ce sont des objectifs européens aussi. On développe aussi les énergies renouvelables dans les autres pays. En France, c'est un enjeu. On a 75 % de nucléaire aujourd'hui. Le nucléaire a certains inconvénients aussi, et les choix de politique qui sont faits aujourd'hui sont d'avoir d'autres sources d'énergie qui soient aussi peu émettrices de CO2, et qui soient en plus renouvelables. D'où le développement des énergies renouvelables. C'était juste pour vous apporter quelques éléments de réponse.

Intervenant dans la salle

Puisqu'en gros les éoliennes sont décarbonées... Or, ce n'est pas vrai. C'est l'énergie qui est intermittente. Par conséquent, on ne voit pas un TGV s'arrêter. Si les éoliennes ne fonctionnent pas, il faut bien un complément de gaz, de pétrole et j'en passe.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

On peut lancer ce débat. J'ai plein d'intervenants qui souhaiteraient intervenir.

M. Louis du PASQUIER, DGEC

Je réponds juste à celle-là, si vous voulez. Effectivement, c'est une question qui est assez récurrente. Finalement, est-ce qu'en développant les énergies renouvelables qui sont intermittentes, est-ce que l'on ne doit pas à côté construire une centrale au gaz, par exemple, pour s'assurer qu'il y a tout le temps de l'électricité ? Aujourd'hui, on a RTE qui est présent ici qui est le réseau de transport et d'électricité en France. C'est l'entreprise publique qui gère le réseau électrique, et qui est aussi en charge de s'assurer que tout le monde a de l'électricité tout le temps, et qu'il n'y a pas de coupures de courant. RTE fait des études à assez long terme pour étudier l'impact, par exemple, de la hausse des énergies renouvelables qui varie, sur l'approvisionnement et le fait que tout le monde ait bien de l'électricité. Aujourd'hui, les études effectuées par RTE démontrent qu'avec en gros 50 % de nucléaire et une part d'environ 40 % d'électricité renouvelable, on arrive à maintenir la sécurité électrique et faire en sorte que tout le monde soit approvisionné. En France, notamment grâce au nucléaire, et aussi à l'hydroélectricité, on a plein de barrages hydroélectriques qui sont très flexibles. Ce sont de grosses réserves d'eau que l'on peut turbiner un peu quand on veut et produire de l'électricité quand on veut. En fait, à court terme aujourd'hui, avec 40 % d'électricité renouvelable, on n'a pas besoin de construire de nouvelles centrales à charbon ou à gaz pour être sûrs que l'on s'approvisionne. Sans entrer dans trop de détails...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Oui, parce que là l'on ouvre un autre débat... Pourquoi pas ?

M. Louis du PASQUIER, DGEC

Oui, mais je pense que c'est important. C'est aussi lié au fait qu'il y a des éoliennes un peu à différents endroits et qu'il y a du vent à différents endroits, et qu'il y a d'autres installations qui produisent en continu ou à la demande.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Comme l'on n'a pas le temps de mener ce débat ce soir, mais on aura d'autres occasions, j'en profite pour faire une petite publicité pour le site de la Commission nationale du débat public : eolmernormandie.debatpublic.fr. Il y a une bibliothèque. On a appelé ça la bibliothèque du débat dans laquelle vous avez pas mal de livres,



d'opinions et de points de vue différents. À la fin, il y a des émissions de radio que l'on a repérées. Il y en a une qui traite – c'est France Culture, je crois, il y a quelques mois – du bilan de la transition énergétique en Allemagne. Elle pose de manière très intéressante la question que pose monsieur sur l'équilibre entre éolienne ou renouvelable. Ce qui m'avait surpris, vous écouterez l'émission, c'est qu'il y a un nouvel enjeu géopolitique en Allemagne, qui est-ce qu'ils doivent faire s'ils devenaient dépendants du gaz russe. On voit bien que ces sujets sont très complexes, mais on a une bibliothèque du débat. Si vous voulez vous informer sur des sources diverses, allez-y.

Je vous propose, comme il y a plusieurs intervenants qui ont prévu de nous dire des choses, de changer de sujet. Allons demander à monsieur Bruno DESSART de prendre la parole. Vous allez nous dire sur quel sujet vous avez travaillé.

M. Bruno DESSART, administrateur et vice-président de l'association des Amis d'Étretat (APADE)

J'interviens ici en fait à la demande de la Commission nationale du débat public en tant que représentant d'une association qui est à Étretat qui s'appelle les Amis d'Étretat. Elle se bat pour défendre le patrimoine naturel, architectural et culturel d'Étretat. En même temps, elle se veut force de proposition. On est donc très intéressés par les éoliennes. Je voudrais dire un mot sur ce que l'on a vécu par rapport au parc offshore de Fécamp et par rapport à ce futur parc potentiel. Cela fait deux ans que l'on regarde de près et que l'on est au contact des parties prenantes du parc de Fécamp. On a été, en particulier au début, rassurés sur le fait qu'il n'y avait pas d'incidence sur la visibilité de ce parc par rapport à la côte et par rapport à Étretat dont on connaît l'intérêt touristique et l'intérêt patrimonial. En fait, on a vu que dans les implantations, les éoliennes se rapprochaient, elles étaient à 14 kilomètres d'Étretat. Je suis un égoïste, je parle d'Étretat, mais c'est valable pour toute la côte. Finalement, on avait un risque très fort de pollution visuelle. Ça paraît un peu secondaire et subalterne par rapport aux graves problèmes qu'ont soulevés les pêcheurs, mais c'est un élément intéressant, je pense, pour le raisonnement en général. On s'est donc rapprochés bien sûr de l'instance qui a mis en place une enquête publique en 2015, il y a déjà quatre ans. On a étudié en détail les 3 000 pages du dossier en question. On a vu que la présentation de ce projet Fécamp ne mettait pas en avant d'éléments suffisants pour comprendre l'impact de ce balisage et de cette implantation d'éoliennes et de postes électriques en mer. En particulier pour les postes électriques en mer, aucun schéma, aucun plan, aucune dimension. On sait que ça fait à peu près 8 étages de hauteur à 25 mètres au-dessus de la mer, mais on n'avait pas d'éléments pour savoir l'impact. On nous a décrit des questions de courte visibilité. Il faut éloigner les éoliennes des falaises. Quand on a 83 éoliennes implantées en mer, ce n'est pas grave parce qu'on s'habitue à ça. On a en fait une vision homogène et l'on peut transcrire ça comme étant un parc à huitres à distance, puisqu'à un mètre de l'observateur, une éolienne de 105 mètres mesure deux centimètres de haut. Mais, il y a un gros bâtiment au milieu qui va être visible et l'on ne sait pas trop comment il va se comporter, comment on va le ressentir. En plus, il y a un balisage aéronautique, maritime. Je ne parle pas du balisage maritime qui est au maximum visible à 10 ou 12 000 nautiques, mais le balisage aéronautique est extrêmement important. On le voit sur les éoliennes terrestres. Quand on a 83 éoliennes qui sont maintenues revenues à 71 – c'est un autre sujet – qui sont munies de flash permanent, blanc le jour, rouge la nuit, à 20 000 candelas le jour et 2 000 la nuit, ça devient un arbre de Noël au milieu des falaises impressionnistes... Là, je rejoins l'association des petites dalles sur le fait que ce n'est pas acceptable d'avoir ce type de pollutions.

On s'est donc intéressés à tout ça. On a eu beaucoup d'échanges avec le maître d'ouvrage, WPD au début et maintenant EDF Renouvelables qui était d'ailleurs prêt à nous donner des informations. Mais on se rend compte que le problème n'est pas du tout réglé. En fait, il y a pour l'énergie renouvelable deux syndicats en France qui regroupent tous les fabricants et tous les prestataires autour des éoliennes, et en particulier du balisage. On s'intéresse à ça. Ces deux associations ont inclus dans un groupe de travail interministériel avec la DIRCAM, la circulation militaire, aérienne, et avec la DGAC commerciale, et que l'on réfléchit depuis 18 mois à des solutions



pour permettre justement d'intégrer dans l'environnement ce balisage. Sur les quatre grandes évolutions qui sont prévues, c'est faire varier l'intensité du balisage en fonction des visibilitées extérieures, les visibilitées horizontales pour permettre, quand on vient à 15 kilomètres des éoliennes, de ne rien voir. Quand il y a du brouillard, ça marche à fond. Quand il n'y a pas de brouillard, c'est réduit de 10,30 ou 70 %. Il y a une deuxième étude qui va être faite sur le fait que l'angle de visibilité soit au-dessus du plan horizontal, donc 105 mètres, quand on est sur les falaises, on ne verrait plus en direct le faisceau lumineux. Le troisième, c'est de panacher le balisage, d'avoir du flash sur la périphérie et un balisage fixe sur les éoliennes de l'intérieur du parc. Puis, la solution idéale, mais qui se heurte à beaucoup de difficultés, à priori et d'après ce que je comprends, c'est le balisage circonstanciel. Ça veut dire que le balisage ne fonctionne pas en temps normal, mais il se met en marche seulement quand il y a aéronef, un hélicoptère, un avion qui déclenche par radar interposé le balisage pour s'éteindre dans la foulée. Tout ça, c'est très bien, mais on en parle, on commence les essais maintenant. On va commencer les essais puisque l'on va faire des essais terrestres comme il n'y a pas de parc offshore existant en France. On va faire des essais terrestres avec plusieurs parcs, avec l'armée, avec l'aviation commerciale, etc. On aura des résultats fin 2020. Après, il faudra les mettre en œuvre industriellement. Ce sera prêt quand nos éoliennes seront en fonctionnement à Fécamp, ce qui est difficilement acceptable. Donc voilà quelque chose qui est, pour moi, emblématique de ce qu'il se passe. On lance très vite – ça rejoint un peu ce que vous disiez – et l'on ne fait pas assez d'études, pas assez d'essais, de référencements de l'existant. On lance un projet en fait sur une PPE, dont on a parlé, et l'on oublie les gens qui travaillent d'abord avant tout sur place et ceux qui vivent à côté. On est dans cette optique d'être vigilants et l'on voudrait être intégré dans ce groupe de travail interministériel en tant qu'acteur et vivant à côté de ces futurs parcs éoliens.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Juste une question. En tant qu'association, vous travaillez dessus. Ça vous demande beaucoup d'investissement pour comprendre le dossier, pour rentrer dans le détail.

M. Bruno DESSART, administrateur et vice-président de l'association des Amis d'Étretat (APADE)

Ça demande du temps, mais on bénéficie quand même d'une bienveillance de la part des entités qui travaillent sur ces sujets. Le syndicat des énergies renouvelables et France Énergies Éoliennes répondent sans limite à toutes nos questions. On a des documents. On est informés, mais on a l'impression d'être face à une énorme machine qui doit prendre en compte des dizaines d'acteurs. Si l'on prend l'espace aérien, il y a des hélicoptères de la sécurité civile, il y a des hélicoptères de la Gendarmerie nationale, il y a des hélicoptères de l'armée. Tous ont des contraintes, des exigences pour qu'il y ait un balisage maximal vers le sol, donc vers les riverains. Comment trouvera-t-on la solution ? C'est la question.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

OK. Merci beaucoup de votre intervention. Y a-t-il des questions précises sur la question ?

M. Bernard TRIPONEL, élu municipal et président de l'association de protection des sites des petites dalles

On voudrait quand même féliciter les gens d'Étretat qui ont eu de la chance. Les gens d'Étretat sont très bien intervenus il y a quatre/cinq ans, parce qu'effectivement les éoliennes ont été alignées avec Étretat pour qu'en fin de compte, visuellement, ils voient huit éoliennes, mais les gens de Fécamp, les gens des petites dalles, puisque j'en parlais, ne sont pas allés dans le même sens, donc ils ont droit à toutes les éoliennes.

M. Bruno DESSART, administrateur et vice-président de l'association des Amis d'Étretat (APADE)



On a droit à toutes les éoliennes sauf huit... On est dans la même situation...

M. Bernard TRIPONEL, élu municipal et président de l'association de protection des sites des petites dalles

Oui, non, mais, c'est très bien. J'en suis heureux pour Étretat, mais je suis malheureux pour les autres... Et pour les gens de Fécamp notamment.

M. Bruno DESSART, administrateur et vice-président de l'association des Amis d'Étretat (APADE)

On n'est pas heureux du tout... Quand vous regardez, vous vous appelez Claude Monet, vous êtes sur la plage, vous regardez la falaise, et vous avez à 16 degrés vers l'ouest les éoliennes. Est-ce que c'est acceptable ? Grand Site de France, site emblématique, un million de visiteurs, site connu dans le monde entier, l'image de la France, bref, je passe...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur, de votre intervention. Je vais donner la parole au représentant du GRAPE.

M. Bernard TRIPONEL, élu municipal et président de l'association de protection des sites des petites dalles – hors micro

M. Bruno DESSART, administrateur et vice-président de l'association des Amis d'Étretat (APADE)

Les études en cours sont faites uniquement sur le thème de l'éolienne terrestre et la pollution visuelle nocturne. On espère ce que ça va être transposé pour l'offshore, mais ce n'est pas encore le cas. Juste une chose. Quand on dit qu'un parc lancé est un parc définitif, je ne crois pas. Vous dites d'arrêter ce parc de Fécamp parce qu'on voit bien l'implantation est-ce qu'elle est aujourd'hui, mais les 83 éoliennes sont devenues 71, parce qu'on a augmenté la puissance unitaire des turbines, ce qui veut dire que l'on peut changer d'autres choses. Je pense que l'on a des marges de manœuvre pour respecter les pêcheurs d'abord, mais aussi les autres.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

OK. Je vois qu'un certain nombre d'entre vous quittent la salle. Comme on a d'autres intervenants, je vous propose que l'on enchaîne. Merci beaucoup, Monsieur.

M. Michel HORN, association Le GRAPE

Le GRAPE, c'est un groupement régional des associations de protection de l'environnement en Normandie. Nous sommes antinucléaires de base. On s'est trouvé en opposition avec le projet de Courseulles-sur-Mer. Quand le projet a été mis à l'enquête, on a regardé le document qui a été présenté avec ce dossier. On est tombé sur l'avis de l'autorité environnementale. Maintenant, dans les grands projets il doit y avoir un avis de cette autorité qui est un organisme indépendant – si l'on peut dire, parce qu'il y a vraiment des organismes indépendants en France – enfin un organisme dit indépendant qui est constitué d'ingénieurs et de spécialistes de l'environnement en France. Ils ont soulevé un problème que l'on a sous-estimé tout à fait. C'est cette histoire d'anodes sacrificielles. Ce sont des mâts en acier. Il faut les protéger de l'érosion. Le garnissage des moules ne suffit pas pour les protéger de la corrosion, donc on y met – les pêcheurs connaissent ça, sur leurs bateaux - il y a des anodes sacrificielles jusqu'à présent en zinc, mais on s'est aperçu qu'il est quand même toxique, et donc l'aluminium c'était mieux. Il n'y a aucune étude en mer. On ne recherche pas l'aluminium dans l'eau de mer, donc c'était de bien de passer du zinc à l'aluminium.



M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Donc, c'est mieux parce qu'il n'y a pas d'étude... C'est ça que je comprends...

M. Michel HORN, association Le GRAPE

Voilà. Donc, il n'y avait pas de problème. On a signalé ça. Il y a eu des réunions de débat public pour Courseulles-sur-Mer. Ça a été assez long, ça a été assez fourni. Il y avait autant de gens que ce soir, et donc à chaque fois on a soulevé le problème. À chaque fois, on nous disait que l'aluminium est l'élément qui est le plus abondant sur terre. Toutes les argiles contiennent de l'aluminium, sauf que l'aluminium qui est bloqué dans les argiles n'est pas dissout, elle reste bloquée dans les argiles. Tandis que là, ces anodes sacrificielles, en définitive, vont relarguer dans le milieu de la matière dissoute. On connaît bien les effets néfastes de l'aluminium en milieu des eaux douces, mais rien sur la mer, ni sur la possibilité que cette forme d'aluminium se retrouve dans la chaîne alimentaire. On a donc posé toutes ces questions. On a regardé au niveau bibliographique aussi. On sait utiliser internet. On n'a pas trouvé grand-chose sur ce problème, si ce n'est une étude qui a été faite par un thésarde à Caen. Elle indiquait que ça pouvait être important pour l'environnement. On ne nous entendait pas. On n'a eu aucun bout de réponse. EDF nous disait que c'était Epsilon, quand ils font des mesures d'aluminium dans les argiles. On a été obligés d'aller plus loin, c'est-à-dire de participer à un recours au tribunal administratif. On a été catégorisés comme pronucléaires, mauvais écolos, puisque les énergies renouvelables, c'est mis en avant par les écologistes, les associations, etc. On a presque été bannis de France Nature Environnement. Et puis, il faut dire que nos observations ne plaisent pas aux promoteurs de l'éolien qui subventionnent très fortement, avec notre argent d'ailleurs, ces installations. Pendant 15 ans, notre association a eu une activité d'espace infoénergie, c'est-à-dire que l'on devait conseiller les gens pour économiser l'énergie, réduire le chauffage, etc. Pendant 15 ans, on a fait ça. À la suite de notre intervention devant les tribunaux administratifs, tout d'un coup, on nous a dit que c'était terminé pour notre mission. On avait cinq personnes. C'est pour vous dire de faire attention. Si vous vous opposez à ça, vous risquez d'avoir des conséquences. Je crois qu'il y a un parlementaire qui a subi un peu les assauts de proéoliens, monsieur AUBERT, qui était en fait chargé de mener une commission parlementaire. Il a fait des observations contre l'éolien. Je ne sais pas quelle forme d'agression – il ne le dit pas dans son rapport – voilà. Dans cette affaire, il faut utiliser autre chose pour protéger les mâts en acier, il y a d'autres méthodes. Je crois que c'est pour Le Tréport qu'ils vont utiliser un autre système, pas complètement, mais en partie, dans une zone qui est sensible. On considère que l'on n'est pas dans une zone sensible à Courseulles-sur-Mer, donc on peut polluer l'environnement... Il y avait quelque chose, de l'argent, qui était prévu pour les pêcheurs, prévu pour les communes. Il y a quelque chose qui est prévu pour les communes impactées, alors que l'on dit qu'il n'y a pas d'impact... Les communes qui sont impactées, qui sont dans un certain rayon, etc., vont toucher de l'argent. On vient de lire récemment aussi qu'un organisme de recherche, qui a été cité tout à l'heure, l'Agence française de la biodiversité, qui va changer de nom le mois prochain parce que les chasseurs vont les rejoindre, va toucher 10 % de ce que vont rapporter ces champs d'éoliennes.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

10 % des taxes.

M. Michel HORN, association Le GRAPE

Oui, des taxes. En fait, on peut se dire où est l'indépendance scientifique d'une structure qui va toucher de l'argent... J'en finis là.

Applaudissements



M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Je vais tout de suite donner la parole à un représentant du lycée qui est...

M. Michel HORN, association Le GRAPE

Il y avait une observation au fond. Mon chiffre n'était pas bon pour les pêcheurs.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que l'on peut donner un micro à ce monsieur ?

M. Michel HORN, association Le GRAPE

Je ne veux pas avoir de problème avec les pêcheurs...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

De toute façon, on offre un verre après... Vous pourrez vous mettre au diapason tout à l'heure. Oui, ensuite je donnerai la parole au représentant du lycée.

M. Louis du PASQUIER, DGEC

Je pense que ce dont vous parliez, Monsieur, c'est la taxe éolienne en mer. Il y a effectivement une taxe éolienne que doivent payer les exploitants d'éoliennes sur le domaine public maritime, jusqu'à 12 000 marins des côtes. Effectivement, c'est le produit de cette taxe qui est affecté aux communes, aux comités nationaux et régionaux des pêches, à la SNSM et à l'Agence française pour la biodiversité. C'est bien une taxe. Ce ne sont pas les recettes des parcs éoliens. Effectivement, très récemment les députés ont voté un amendement qui fait passer la part de l'Agence française pour la biodiversité de 5 à 10 %. Simplement, pour vous mentionner sur les anodes sacrificielles, c'est un sujet d'attention très important sur les impacts environnementaux. Aujourd'hui, il y a deux techniques. Il y a effectivement les anodes sacrificielles. Concrètement, vous l'avez un peu dit, il y en a partout. Dès qu'il y a un peu de métal dans l'eau, pour éviter qu'il ne se corrode, dans tous les ports, il y a plein d'anodes sacrificielles en aluminium qui relarguent de l'aluminium dans l'eau. C'est quelque chose qui existe un peu partout. Et il y a une technique alternative qui est effectivement très utilisée pour le parc de Dieppe – Le Tréport qui est le courant imposé. Je voudrais simplement vous donner une information. Il y a une étude qui est en cours d'un institut de la transition énergétique qui s'appelle France Énergies Marines. C'est le nom de l'organisme qui fait cette étude et qui fait une étude depuis mars 2009 et qui devrait rendre ses résultats aux alentours de mars 2020, donc a priori ça sera versé au débat public. Elle est citée dans notre dossier, mais les résultats ne sont pas encore disponibles. Elle étudie justement, sans attendre la construction des parcs et les impacts sur les parcs, les impacts des anodes sacrificielles sur l'environnement. C'est un élément complémentaire.

Pour réagir sur le sujet du balisage, on a effectivement en tête, dans le ministère pour lequel je travaille, que c'est un enjeu très important. Effectivement, plutôt sur les parcs terrestres aujourd'hui, parce que c'est à terre qu'il existe des éoliennes aujourd'hui, mais sur les questions d'éoliennes en mer, c'est effectivement un sujet d'attention, et pour lequel le ministère que je représente discute aussi avec la DIRCAM. Il y a eu des évolutions assez récentes en 2018. Il y a eu de premières évolutions sur cette question. On espère, en discutant avec le ministère de la Défense, qui s'occupe de ces questions, pouvoir améliorer les choses au fur et à mesure.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public



Je vois le temps qui tourne. Je vous donnerai la parole après, Madame. Je vais donner la parole au représentant du lycée. Je vous signale, on lui donnait la parole tout à l'heure, que pour LPO, vous avez un rendez-vous demain matin près du Casino, à 9 heures 30. Vous pouvez retrouver LPO pour aller vous promener et acquérir de la connaissance sur les questions d'oiseaux. Je vous donne la parole.

M. Christophe PICARD, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Descartes et Maupassant

Bonsoir à tous. Christophe PICARD, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée de Descartes et Maupassant à Fécamp. La Commission nationale du débat public nous a demandé ce soir de faire un état sur la formation et notamment à Fécamp. Je suis dans un établissement qui est l'établissement repéré pour la formation dans le cadre de l'éolien dans la Normandie. Aujourd'hui, nous formons des jeunes, nous leur délivrons un diplôme qui est un BTS, donc un brevet de technicien supérieur dans le cadre de la maintenance, et avec une option « système éolien ». Pour pouvoir réaliser ces formations, la région nous a équipés d'installations d'éoliennes de grande nature, et aujourd'hui elle a construit un bâtiment où dedans nous avons fait rentrer une éolienne et un mat qui a été fourni par EDF Renouvelables. Ces jeunes sont formés essentiellement à des habilitations. En fait, faire de la maintenance sur une éolienne, c'est comme faire de la maintenance dans une entreprise, avec des grandeurs différentes, à 100 mètres de hauteur, dans un milieu confiné. Aujourd'hui, nous préparons nos étudiants à avoir des habilitations pour le travail en hauteur, avoir des habilitations pour tout ce qui est sur l'incendie, les habilitations sauveteur/secouriste du travail et ensuite des habilitations pour le travail électrique. Bien évidemment que l'arrivée des éoliennes en mer au large de nos côtes nous fait évoluer sur nos formations. Pourquoi ? Aujourd'hui, nous formons des jeunes qui essentiellement trouvent un emploi dans le cadre de l'éolien offshore. Demain, avec l'arrivée du parc à Fécamp sur l'éolien offshore, nous réfléchissons à la manière de préparer ces jeunes pour évoluer sur le parc qui sera au large de Fécamp. C'est pour ça que nous faisons une intervention à deux, donc je vais passer la parole au directeur du lycée maritime Anita Conti. Dès le départ, dès que nous avons travaillé sur la formation, nous avons souhaité travailler en partenariat. Et c'est pour ça aussi qu'aujourd'hui nous recevons des jeunes du GRETA pour les former, pour la formation pour adulte, et nous travaillons aussi en partenariat avec l'AFPA de Caen qui vient former ses jeunes sur l'éolien terrestre, sur les plateaux techniques mis à disposition par la région.

M. Christophe MOLIN, directeur du lycée maritime Anita Conti

Bonsoir. Christophe MOLIN. Je suis le directeur du lycée maritime Anita Conti à Fécamp. Il y a encore des Fécampoïses qui ne savent pas qu'ils ont la chance d'avoir un lycée maritime, donc c'est l'occasion de le préciser. Un lycée maritime travaille forcément pour tous les acteurs du monde maritime, tous les navigateurs, et en premier lieu, si l'on peut parler de premier lieu, des pêcheurs. À l'heure actuelle, il est hors de question que l'on ne travaille pas avec les pêcheurs. Il est hors de question que l'on délaisse un secteur d'activité pour un autre. Les pêcheurs, c'est la base. Ce sont historiquement les plus anciens navigateurs. On continue à travailler. Pour preuve, on a ouvert un nouveau Bac pro cette année. On est en cours d'achat d'un bateau, un bateau-école qui va permettre de faire de la navigation, d'innover sur quelques techniques de pêche pour que les jeunes connaissent un peu mieux les techniques, puissent naviguer. Et ce bateau va aussi servir pour les personnes qui vont travailler dans le commerce, sur les navires de commerce pour apprendre à naviguer et à barrer. Quand il y a eu ce projet de développement d'éoliennes en mer au large de Fécamp, il a été mis en évidence que comme il y avait un lycée qui formait des techniciens pour aller travailler sur ces éoliennes, il était hors de question que ces mêmes techniciens fécampoïses, avec des éoliennes qui seront en face de chez eux, ne puissent pas avoir la possibilité d'aller travailler sur ces éoliennes. Donc, l'association entre les deux lycées se fait surtout sur les formations à la sécurité, que nous dispensons pour les marins, et les marins-pêcheurs, qui sont extrêmement sensiblement



similaires aux formations à la sécurité exigée à bord des éoliennes. Donc, c'est pour ça que nous sommes associés et que nous allons former des techniciens aux éoliennes.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Juste une petite question. Combien de jeunes sont concernés ? Je ne sais pas qui répond.

M. Christophe PICARD, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Descartes et Maupassant

Dans le cadre du BTS, nous formons neuf jeunes en formation initiale et nous avons la possibilité d'accueillir six jeunes en alternance.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

OK. Très bien. Merci beaucoup. Je vais donner la parole. Il est déjà 19 heures 30. Je ne sais pas à quelle heure nous devons libérer la salle, mais pas trop tard. On va donner la parole à madame. Et monsieur. Après, je donnerais peut-être la parole au monsieur de LPO. On clôturera à un moment donné. Madame.

Mme Catherine BOUTIN, coordinatrice du collectif PULSE

Catherine BOUTIN. Je me bats depuis 15 ans contre le projet du Tréport, notamment. Évidemment, ça m'amène aussi à me battre contre les autres projets, parce que quand on comprend un peu ce que sont ces centrales éoliennes que l'on veut mettre en mer, ces centrales électriques, on a toutes les raisons de s'inquiéter. Tout d'abord, ce qui me gêne un peu dans ce débat, c'est qu'il y a une ambiguïté. On débat sur quoi ? Où mettre la nouvelle centrale éolienne d'un gigawatt ? Il faut quand même savoir que c'est 300 km² qui est prévu. 300 km², c'est trois fois la ville de Paris comme surface occupée. Ce n'est pas rien...

Le débat porte sur l'endroit où la mettre ou est-ce qu'il porte sur son opportunité ? Ce n'est pas du tout la même chose.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

J'ai été clair, je pense, Madame.

Mme Catherine BOUTIN, coordinatrice du collectif PULSE

Oui, pour vous, oui, mais pour le représentant du ministère de l'Environnement et de la Transition écologique ou de l'État, je ne sais pas qui c'est exactement, ce n'est pas évident.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Madame, je vais répondre tout de suite. C'est la Commission nationale du débat public qui a la responsabilité de ce débat. Elle m'a nommé ainsi qu'une commission. Nous avons la responsabilité de mener ce débat, et dans ce débat on parlera bien sûr de localisation, mais on parlera aussi de son opportunité, maintenant, pour un gigawatt. C'est clair.

Mme Catherine BOUTIN, coordinatrice du collectif PULSE

OK, mais avant de se poser la question de la localisation, il faudrait peut-être se poser la question de l'intérêt de la chose.



M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Madame, on posera la question et l'on posera une série de questions et le public pourra se prononcer.

- Faut-il ou pas en faire un ?
- Faut-il le décider maintenant ou pas ?
- Faut-il pour un gigawatt, plus ou moins ?

Il y a des gens qui disent qu'il faudrait faire tout de suite, décider pour trois parcs. Il y en a qui disent « pas du tout ». Nous, on donne le cadre. On a posé le cadre. Je vous fais encore un peu de publicité. Vous pouvez écouter un podcast qui présente le débat, une émission de radio enregistrée où j'interviens auprès de Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public, et il y a le Directeur général de la DGEC. Vous verrez que l'on explique clairement notre position. Là-dessus, ne laissons pas dire qu'il y a une ambiguïté. Il n'y a pas d'ambiguïté.

Mme Catherine BOUTIN, coordinatrice du collectif PULSE

Peut-être pas de votre côté, mais d'après ce que j'entends par ailleurs, ça me paraît...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Non, mais le « par ailleurs », c'est moi qui pilote le débat...

Mme Catherine BOUTIN, coordinatrice du collectif PULSE

OK. C'est noté. Bien. D'autre part, on nous parle de démocratie, de concertation, de ceci, de cela, votre avis. J'ai une expérience particulière. Après 15 ans de combat avec les pêcheurs du Tréport, etc., effectivement on a déjà eu le droit à deux débats publics, une enquête publique où à chaque fois les élus, les pêcheurs, les riverains, et les élus de la baie de Somme, du Tréport, de Criel-sur-Mer. On avait droit à deux députés qui se sont manifestés ouvertement contre. On a eu aussi droit, parce qu'il faut savoir que le projet du Tréport est pour un tiers dans un parc marin, à un vote démocratique sur l'aspect écologique, pas sur le bien-fondé d'une centrale éolienne, d'une usine éolienne. On s'est assis dessus... Effectivement, ce vote d'experts locaux. « Puisqu'ils ont voté non, ce n'est pas grave... On va confier le vote à l'AFB, qui comme par hasard, a donné un avis favorable. Mais, comme ça a été très bien tout à l'heure, effectivement l'AFB plus elle donnera d'accords de parcs éoliens en mer, plus elle touchera d'argent... Voilà le système du principe des conflits d'intérêts.

On nous parle beaucoup de démocratie, mais quand on a eu une enquête publique qui était tout à fait défavorable, avec l'avis des comités des pêches de Normandie, des Hauts-de-France, et du Comité national des pêches qui a donné un avis négatif, et au bout du compte, le préfet a donné un accord. Alors, vous savez, la démocratie, les concertations, les consultations, on peut en douter...

D'autre part, ce que je voulais dire, les pêcheurs se sont exprimés de Cherbourg-en-Cotentin au Tréport, ici à Fécamp. Ils sont contre le projet. En plus, il y a des gens qui ont bien expliqué que sur un plan écologique, c'était une aberration. Avant, on nous vantait les projets des éoliennes...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Il nous reste cinq minutes...



Mme Catherine BOUTIN, coordinatrice du collectif PULSE

D'accord. On nous disait que les projets éoliens allaient sauver la planète, que c'était pour lutter contre le CO2. On nous a vendu ça pendant des années. Ça faisait presque le quart des études d'impacts. Il fallait sauver la planète et que l'éolien allait lutter contre le CO2. Aujourd'hui, on commence à réaliser que ce n'est vraiment pas le cas. Ce n'est plus tout à fait le cas. Il a fallu combien d'années ? 10 ans pour le réaliser. Il n'y a qu'à regarder ce qu'il se passe en Allemagne. On a tout de suite le résultat. En Allemagne, dès qu'il y a une éolienne en mer, en Angleterre aussi, elle dégage beaucoup plus de CO2 qu'en France, donc quel est l'intérêt en matière d'écologie ? D'autre part, sans parler de coûts, ça paraît un gouffre financier.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

On va à Dieppe le 13 ou le 14. Je vous propose que, comme les autres intervenants, vous prépariez une présentation que l'on pourra mettre sur le site. Là, je suis désolé, mais je dois gérer le temps.

Mme Catherine BOUTIN, coordinatrice du collectif PULSE

Je comprends très bien, mais la liste est longue quand on parle des emplois aussi...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Je m'engage à ce que vous puissiez intervenir à Dieppe, puisque c'est encore plus près de chez vous qu'ici...

Mme Catherine BOUTIN, coordinatrice du collectif PULSE

Oui, mais le problème est le même, vous savez. Il est pareil sur tout le littoral français...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

On a encore une ou deux personnes qui ont demandé la parole et l'intervenant de LPO. J'ai entendu vos arguments...

Mme Catherine BOUTIN, coordinatrice du collectif PULSE

Mais ce n'est qu'une toute petite partie de mes arguments... supprimez le parc de Fécamp existant, on a supprimé l'aéroport de Notre-Dame des Landes sans aucun problème au niveau du gouvernement, alors que tout était voté, tout était décidé. Quand on veut, on peut !

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Je vous propose de donner la parole au représentant de LPO. On vous donne la parole trois ou quatre minutes.

M. Jean-Pierre FRODELLO, directeur de l'association LPO

Je vais raccourcir un peu. Je voulais vous évoquer deux sujets qui ont déjà été évoqués, mais sous le regard des oiseaux. Le premier sujet, c'est les impacts cumulés que l'ensemble des parcs éoliens peuvent représenter. Il faut savoir que les oiseaux, en fonction des espèces, nocturnes, diurnes, des populations, ont un comportement complètement différent face à un parc éolien. Il y a des oiseaux qui vont passer sous les pales, des oiseaux qui vont passer au-dessus, des oiseaux qui vont utiliser le pourtour, et c'est l'effet récif, évoqué par monsieur DAUVIN, parce que ça leur fait une ressource alimentaire supplémentaire, et il y a des oiseaux qui vont faire de



grands écarts, qui vont éviter le parc, en sachant que ces écarts peuvent se faire très près du parc, à peine à 200 mètres du parc, mais ça peut se faire aussi quatre ou cinq kilomètres avant le parc. Pour ces oiseaux, ces effets cumulés peuvent être très importants, parce que, vous avez vu la carte, il y a un parc à un endroit, un autre parc un peu plus loin, un autre encore un peu plus loin... À force d'éviter un parc, actuellement on est dans l'incapacité de pouvoir comprendre ce que ça provoque réellement sur les populations. C'était la volonté d'utiliser un sujet plus global que l'impact sur un seul parc. Il y a de possibles études, il y a de possibles outils qu'il faut mettre en œuvre, notamment du marquage d'oiseaux avec des balises qui permettrait de suivre leurs déplacements, et de savoir l'impact réel sur leur mortalité, sur leur lieu de migration, pour appréhender ces effets cumulés que vous avez discutés sur différents sujets et différentes activités. Mais, déjà l'impact cumulé entre les différents parcs, pour des oiseaux qui vont passer par de grandes migrations depuis la Hollande, qui vont passer en mer du Nord, en Manche, qui vont contourner la Bretagne ou qui vont aller en Atlantique, au large, ces différents effets cumulés peuvent représenter un effet non négligeable sur l'état des populations.

Du coup, je raccourcis...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Non, non, ça se rapproche quand même d'un certain nombre de points que l'on a vu sur le type d'études à faire pour avoir plus de connaissances.

M. Jean-Pierre FRODELLO, directeur de l'association LPO

Le second sujet porte justement sur l'éclairage des éoliennes qui a un effet très net. On connaît maintenant les effets des éclairages nocturnes sur les oiseaux en terre, pas que pour les éoliennes, l'éclairage nocturne de nos villes a des impacts très importants sur les populations d'oiseaux. On ne parle pas des mêmes espèces, mais en l'occurrence il y a des effets. Le problème de l'éclairage nocturne des éoliennes en mer, c'est qu'il n'y a pas d'autres sources d'éclairage autour. Donc, là l'effet est considéré comme très fort, et sur les oiseaux, il y a eu quelques études de faites par des Américains, un peu en Hollande, sur des recherches de types d'éclairages qui pourraient ainsi limiter l'impact sur les oiseaux. Les oiseaux, pour migrer, notamment en nocturne, ont plusieurs méthodes, mais l'une d'entre elles est un compas magnétique qu'ils ont dans le cerveau. Il correspond un peu à ce que l'on a dans notre oreille interne. Ce compas peut être perturbé par certaines sources lumineuses. Je m'explique un peu. Toutes les ondes lumineuses qui sont dans le rouge vont attirer les oiseaux, parce que c'est ce qui va faire réagir le compas. Quand on entre dans des couloirs qui sont dans le vert ou le bleu, il y a moins d'effets sur ce compas. Il est donc possible, par exemple, de faire varier cette luminosité, et ça a été fait notamment, ce n'était pas des éoliennes, mais c'était des plateformes d'extractions pétrolières en mer, de modifier cette onde lumineuse pour ne pas attirer les oiseaux ou aussi ne pas perturber leurs déplacements en migration nocturne. Il y a cette première solution. Là, on est vraiment dans des résultats d'études qui apportent des réponses et des solutions. Il y a aussi l'éclairage par des flashes qui les impactent beaucoup moins, puisque c'est intermittent. Pas d'éclairage du tout et remplacer par de l'éclairage en cas de besoin, donc l'éclairage circonstanciel qui a été évoqué pour de l'arrivée de maintenance, etc. En sachant que l'impact fort, il est sur l'éclairage nocturne. J'ai synthétisé. Rendez-vous demain matin pour développer un peu plus ; à 9 heures 30 pour une balade au bord de mer...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Il fait beau, mais il y a du vent.

M. Jean-Pierre FRODELLO, directeur de l'association LPO



Pour que l'on puisse continuer à parler de ce sujet, pour ceux qui pourront être présents, et à le développer. Merci beaucoup.

Applaudissements

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Je sais que plein de gens voulaient parler, mais je suis désolé, on a des contraintes par rapport à la location de la salle. Donc, il va falloir que l'on arrête. Il y a un pot qui est prévu juste derrière, donc vous pourrez continuer à converser. Deux, trois éléments. Je tiens vraiment à remercier l'équipe au sein de la Commission qui a préparé ça, Luc PICOT est là, Francis est là, Martine qui a disparu. Je voulais aussi remercier le représentant du ministère qui était là pour vous écouter, qui a répondu et a apporté des éléments d'information, mais qui aussi, je pense, a appris par pas mal de choses. Je vous remercie vraiment de votre attention. N'hésitez pas à nous faire remonter sur le site des éléments d'études, des choses comme ça. On a besoin de partager de la connaissance et vraiment merci beaucoup. Vous nous en avez apporté beaucoup. J'ai compris qu'il faut que l'on aille en chercher encore plus. Donc, merci à tous.

En bas, il y a un petit questionnaire. Si vous pouvez nous laisser vos mails pour que l'on vous informe régulièrement de ce que l'on va faire. On reviendra vers Fécamp. Je ne sais pas encore quand. C'est sûr qu'en avril/mai, on sera à nouveau vers Fécamp. Merci à tous. Merci pour la qualité des échanges.

Applaudissements

